



DOSSIER DE CANDIDATURE

Pays de Verdun :



territoire numérique en devenir

INTRODUCTION

Le Pays de Verdun, situé au nord du département de la Meuse est un territoire profondément rural aux attraits multiples. Situé au coeur des grands bassins de population, le Pays de Verdun offre **un cadre de vie exceptionnel** : tranquillité propre aux espaces ruraux, variété des paysages naturels et richesses patrimoniales. Ces potentialités méritent d'être valorisées davantage pour **attirer de nouvelles populations**.

Aujourd'hui, l'allongement de l'espérance de vie est une donnée fondamentale dans l'évolution des modes de vie. Aujourd'hui, 12 % du temps est consacré au travail contre 88 % dévolus aux activités extraprofessionnelles. En conséquence, la qualité de vie et l'environnement des salariés influent de plus en plus sur le choix d'implantation des entreprises. Vivre en dehors des grandes zones urbaines demeure attractif à condition d'**être connecté aux réseaux qu'ils soient ferroviaires, routiers, numériques ou culturels**.

Si le territoire du Pays de Verdun profite d'atouts propres à la vie à la campagne (environnement vert et niveau de vie accessible), il doit aussi permettre aux habitants de bénéficier de **services de qualité (culture, santé ou éducation)**.

A l'issue du diagnostic de territoire partagé, il est apparu nécessaire de capitaliser les forces du territoire pour en faire des atouts stratégiques et de s'appuyer sur ses ressources pour conforter l'économie. En outre, l'étude de l'écosystème numérique a révélé l'existence de nombreuses initiatives volontaristes à mailler entre elles. Dans cette optique, le numérique, facteur d'innovation, est un **véritable levier de développement transversal**.

La priorité ciblée du Pays de Verdun, développée tout au long de ce dossier, peut s'énoncer ainsi :

PAYS DE VERDUN : TERRITOIRE NUMÉRIQUE EN DEVENIR

Dans un premier temps, **une présentation du territoire par le diagnostic et ses enjeux** introduira ce dossier de candidature. Un rapide bilan de LEADER 2007-2013 ainsi que la description des orientations stratégiques du Pays apporteront une vision d'ensemble.

Au coeur de l'élaboration de la stratégie, le **processus d'implication des acteurs** sera ensuite étayé pour expliquer la méthodologie retenue et la mise en oeuvre opérationnelle envisagée.

Dans une troisième partie, l'ensemble du **plan de développement**, décliné en 6 fiches actions, servira de documents cadres aux axes d'intervention définis. La maquette financière donnera une projection des fonds à déployer sur le territoire.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré au **pilotage du projet**.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
CHAPITRE I : LE TERRITOIRE ET SA STRATÉGIE	4
1.1. Les principales caractéristiques du territoire.....	5
1.1.1. Géographie et positionnement géographique.....	6
1.1.2. Histoire et tourisme.....	7
1.2. Bilan LEADER 2007-2013.....	8
1.3. Diagnostic territorial partagé et analyse AFOM.....	11
1.3.1. Approche démographique.....	11
1.3.2. Approche socio-économique.....	12
1.3.3. Analyse AFOM.....	16
1.4. Enjeux et stratégie globale du Pays de Verdun.....	19
1.5. La déclinaison de la stratégie LEADER 2014-2020.....	19
1.6. Articulation avec les autres politiques	25
CHAPITRE II : LE PROCESSUS D'IMPLICATION	28
2.1. Méthodologie d'élaboration de la candidature.....	29
2.2 Mise en oeuvre et suivi du projet.....	32
2.2.1 Le Comité Technique.....	33
2.2.2. Le Comité de Programmation.....	33
CHAPITRE III : PLAN DE DÉVELOPPEMENT	36
3.1. Fiches actions.....	37
3.2. Maquette financière.....	55
CHAPITRE IV : PILOTAGE DU PROJET	57
4.1. Organisation du Groupe d'Action Locale.....	58
4.2. Suivi et évaluation du programme.....	59
4.3. Capitalisation et diffusion.....	61
CONCLUSION	62
ANNEXES	63

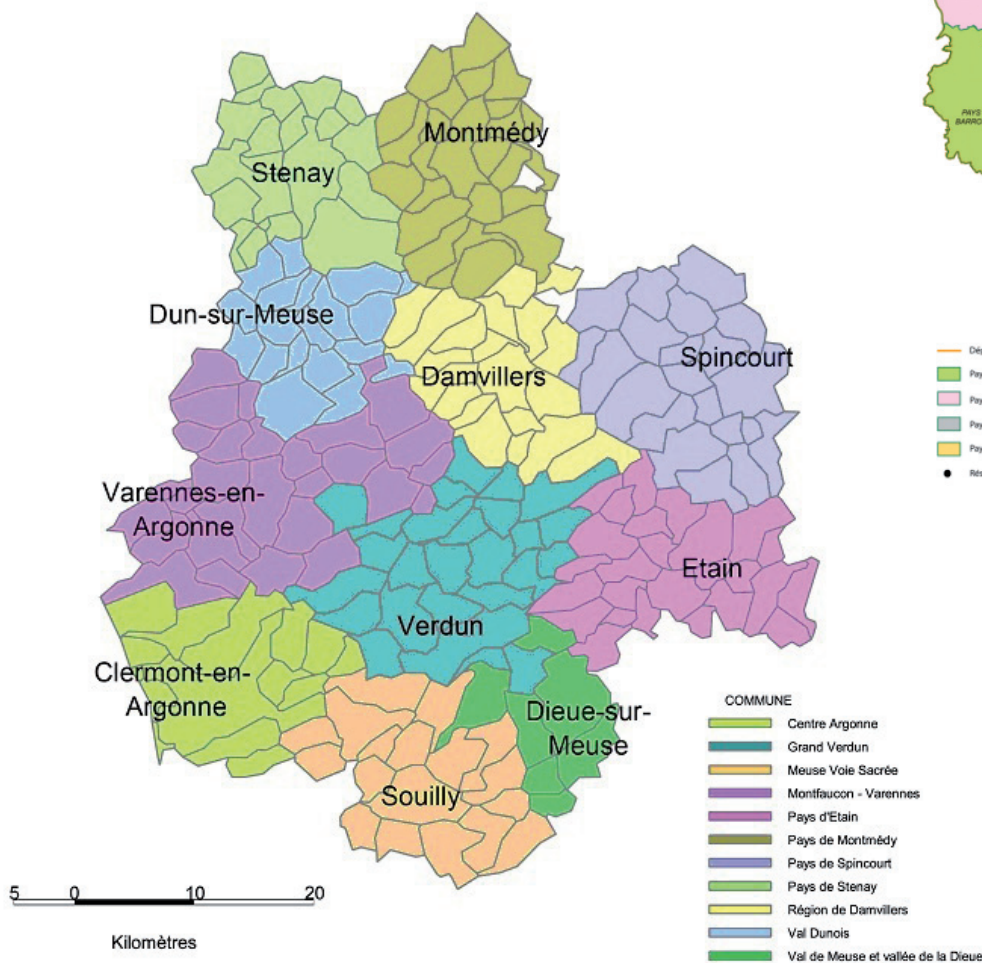
CHAPITRE I :

LE TERRITOIRE ET SA STRATÉGIE

1.1. Les principales caractéristiques du territoire

Situé au nord du département de la Meuse et au nord-ouest de la région Lorraine, le Pays de Verdun forme un territoire de 222 communes pour 79 403 habitants (Source INSEE RP 2010).

Au 1er janvier 2015, le territoire est intégralement couvert par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont **10 Communautés de Communes** et **1 Communauté d'Agglomération autour de Verdun**. Conformément aux dispositions réglementaires de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, du 25 juin 1999, le Pays de Verdun a été créé par arrêté préfectoral N°2004-SGAR-488 du 23 novembre 2004. L'association, active depuis 2004, a officiellement été déclarée en Sous-Préfecture le 9 mars 2009.



Chiffres clés :

- 222 communes (cf. liste des communes en annexe 1)
- 79 403 habitants
- 31 habitants au km²
- 2 561.3 km²
- 4 unités urbaines (entières) : Verdun, Etain, Montmédy et Stenay

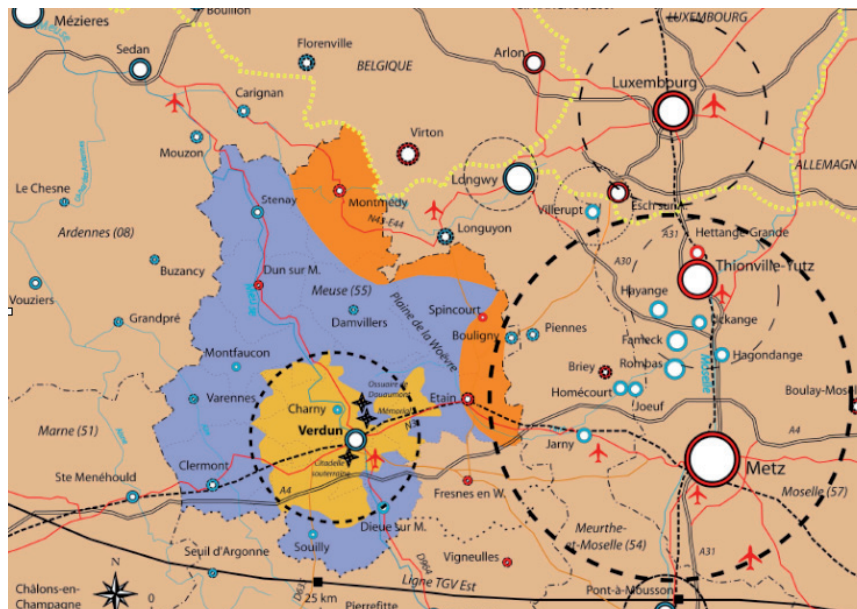
1.1.1. Géographie et positionnement géographique

Le territoire profite d'une **situation européenne centrale** au cœur d'un bassin de population de plus de 40 Millions d'habitants. Dans un rayon de 300 km, on trouve 3 capitales européennes majeures (Paris, Bruxelles et Luxembourg). En Meuse, les flux économiques et commerciaux se développent essentiellement d'Est en Ouest. Le Pays de Verdun connaît ainsi une liaison privilégiée avec le pôle urbain de Metz, alors que le Barrois entretient

plutôt des relations avec l'agglomération nancéienne.

Des axes de communication inadaptés

Malgré une situation géographique favorable, le réseau routier, bien que de qualité, n'est pas adapté à une circulation dense. L'autoroute A4 Paris - Strasbourg irrigue encore insuffisamment le territoire. Vers l'Est, la desserte ferroviaire est à conforter particulièrement vers Nancy (1h45 en moyenne pour Verdun - Nancy avec correspondance à Conflans-Jarny) même si on note des améliorations, notamment le week-end où des liaisons directes ont été mises en place pour



favoriser la mobilité des étudiants. Vers Metz, une nette amélioration de la desserte est programmée dans le nouveau plan de cadencement 2016. La desserte en gare Meuse TGV (à 25 min au sud de Verdun) est un véritable atout : le centre de Paris peut être rejoint en moins d'une heure. Une navette Verdun – Meuse TGV est mise à la disposition des voyageurs mais elle ne dessert aucun village entre les deux points. Depuis fin 2013, la ligne ferroviaire Verdun - Châlons-en-Champagne a été transférée sur route avec un temps de parcours augmenté de 20 minutes. Aussi, la liaison vers Reims, première métropole à l'Ouest de Verdun, reste anormale.

Un territoire profondément rural

Plus vaste Pays de Lorraine avec 2 561,3 km², le Pays de Verdun présente la **plus faible densité de population** de toute la Région (31 hab/ km²). L'aire urbaine de **Verdun** (au sens du zonage 2010), forte de ses **41 151 habitants** (chiffre 2008), constitue le **principal pôle d'attractivité du territoire** (emploi, services et loisirs). Les bourgs-centre, s'ils sont des bassins d'emplois à moindre mesure, contribuent au maintien de l'économie locale. Le maillage spatial de ces derniers ainsi que le renforcement des services à la population, observé ces dernières années, offre un vrai équilibre territorial.

Dans son ensemble, le territoire peut être qualifié d'**hyper-rural**¹ dans la mesure où il se caractérise par une faible densité de population, un vieillissement de la population accentué et un certain enclavement lié à l'insuffisance et/ou l'inadaptation des réseaux de transports. Toutefois, cet environnement très rural et très vert offre un **cadre et une qualité de vie incomparables** à ses habitants. Il est ainsi possible de profiter du calme, de la qualité de l'air et des activités de nature en toute quiétude.

Un patrimoine naturel riche

D'un point de vue physique, le Pays de Verdun est marqué par des **identités paysagères fortes** offrant une grande diversité de paysages : la plaine de la Woëvre, les Côtes de Meuse, le Pays Haut, les collines du nord meusien, la Vallée de la Meuse et enfin la forêt d'Argonne. La variété des espaces paysagers est un véritable atout. Sur

1 Notion développée par Alain BERTRAND, sénateur de Lozère dans son rapport sur l'hyper-ruralité.

le Pays de Verdun, la **forêt** couvre environ 90 000 ha soit près de 35 % du territoire. Sur près de 18 000 ha, les zones rouges issues des champs de bataille de la Première Guerre Mondiale représentent des particularités paysagères. La reconstitution d'après guerre offre un patrimoine naturel riche sur lequel l'action humaine a été unique. On trouve donc des paysages uniques non-ordinaires : les polémo-paysages.



*Vue depuis l'abri des 4 cheminées sur le champ de bataille de Verdun
(photo J-J WEIMERSKIRCH)*

Le département de la Meuse est traversé par 5 000 km de cours d'eau : le fleuve Meuse parcourt 234 km dans le département. Plusieurs plans d'eau complètent le réseau hydrographique et offrent une continuité écologique : l'étang d'Amel, le lac vert à Doulcon, le plan d'eau de Marville, l'étang des Bercettes à Neuvilly-en-Argonne, les ballastières de Damvillers ... Ce sont des sites piscicoles, récréatifs et d'intérêt écologique.



*Vue aérienne : la Meuse, le canal et les étangs
(photo J-M PERRAUX)*

1.1.2. Histoire et tourisme

Au temps de César, les Verodunenses occupaient le nord meusien. Le castrum de Virodunum devient le **centre administratif** de la nouvelle Civitas Verodunensium vers la **fin du III^{ème} siècle**. La Voie Romaine de Reims à Metz permet le développement économique du secteur.

La ville de Verdun a subi **11 sièges** qui témoignent de l'**importance stratégique de cette place**. En **843**, le **traité de Verdun** partage l'Empire de Charlemagne entre ses trois petits-fils. Le Pays de Verdun est intégré à la Lotharingie, qui donnera par la suite **le nom de Lorraine**.

Plus tard, le Comté de Chiny se met progressivement en place au nord. Montmédy en devient la capitale au **XIII^{ème} siècle**. Les autres territoires font partie du Comté de Bar (Etain, Souilly, Argonne et Stenay notamment). Les premiers châteaux forts du Moyen-Âge apparaissent sur le Nord Meusien où le territoire est très morcelé.

À partir du milieu du **XVI^{ème} siècle**, le Royaume de France souhaite récupérer la Lorraine. La Meuse devient une terre de conflits permanents. Les Traités de Westphalie (1648) puis celui des Pyrénées (1659) rattachent officiellement plusieurs territoires du nord meusien au Royaume de France. **Vauban** commence son histoire militaire lors du premier siège de Clermont-en-Argonne **en 1652**. Ses ouvrages ont ensuite marqué une large partie du territoire avec la modernisation des fortifications (Clermont-en-Argonne, Citadelles de Verdun et Montmédy...).

Le département de la Meuse est créé en 1790 avec Bar-le-Duc pour chef-lieu. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné pour trahison après son arrestation à Varennes-en-Argonne.

Le territoire est rattrapé par le conflit franco-prussien en 1870. L'Empire allemand annexe l'Alsace-Moselle. Le département devient alors un **vaste camp militaire**, notamment Verdun. Séré de Rivières fait construire de nombreux forts (Vaux, Douaumont, ...).

Le 20^{ème} siècle est marqué par les deux grands conflits mondiaux. **La Première Guerre Mondiale reste comme la plus dévastatrice pour le nord meusien**. La Bataille de Verdun, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui (Champ de Bataille de Verdun, Butte de Vauquois, Haute Chevauchée, ...) marque les esprits à jamais.

En résumé, le Pays de Verdun, terre frontière, a été marqué par de nombreux conflits dont Verdun reste aujourd'hui le symbole le plus prégnant. Cette **renommée internationale** doit profiter à l'ensemble de la filière touristique au cours des trois prochaines années. Néanmoins, le territoire se prépare déjà à l'**après-Centenaire en développant de nouveaux produits touristiques**, en lien avec le tourisme vert et durable notamment.

1.2. Bilan LEADER 2007-2013²

Au cours de la programmation 2007-2013, le Pays de Verdun, structure porteuse du Groupe d'Action Locale, a axé sa stratégie de développement autour de la **“Valorisation historique, culturelle et patrimoniale au profit d'un développement économique et touristique”**.

Une enveloppe initiale de 1 083 571 € a été attribuée au GAL du Pays de Verdun lors de la labellisation LEADER en 2008. Suite à une bonne dynamique de programmation, le territoire a pu bénéficier d'un réabondement de l'enveloppe d'un montant de 60 000 € en fin de programmation.

A la veille du Centenaire de la Bataille de Verdun, le bilan du programme fait état de **plus de 100 projets** soutenus par la démarche LEADER. Au 31 mai 2015, le GAL a programmé près de 99% de l'enveloppe globale.

2 Le rapport d'évaluation finale est en ligne sur le site Internet du Pays de Verdun

Pour mettre en oeuvre la priorité ciblée du GAL, plusieurs axes d'intervention ont été déclinés :

Maquette financière réalisée entre 2007 et 2015			
Code PDRH	Mesures PDR	Intitulé de la fiche dispositif	Pourcentage de la maquette dédié
413	Promotion des activités touristiques	Mise en valeur des sites	67.24
		Tourisme d'histoire autour de la Grande Guerre	
		Patrimoine culturel	
		Loisirs verts / tourisme durable	
		Promotion et communication touristiques	
		Hébergements touristiques ³	
423E	Événementiel touristique		14.20
411	Diversification des ménages agricoles		0.57
421	Coopération		0.26
431	Animation / Gestion du GAL		17.73

Un environnement réglementaire instable

Pour le cas du GAL du Pays de Verdun, nous retiendrons 3 principaux obstacles à une mise en œuvre efficace de la démarche LEADER :

- le **pilotage fluctuant de Leader**

Une forte instabilité des procédures réglementaires a fortement perturbé l'ensemble de la programmation 2007-2013 (modification des contenus du programme et des règlements incessants, apparition de nouveaux décrets, régularisations avec effet rétroactif, mise à jour des documents-types dont CERFA....)

- la procédure de **co-financement obligatoire** et le **manque d'harmonie** entre les politiques publiques

Pour obtenir des aides LEADER, les porteurs de projet doivent mobiliser des aides publiques en contre-partie. Cette obligation sine qua non ne s'applique pas aux collectivités et organismes publics qui peuvent lever des fonds LEADER en valorisant leur propre autofinancement. En revanche, pour les porteurs de projets privés, c'est l'accord préalable des financeurs et l'intensité de leur aide qui va conditionner le soutien de LEADER.

De surcroît, les cofinancements se font en fonction des projets, au cas par cas, et selon le règlement propre à chaque partenaire financier, à la différence d'autres pays comme la Finlande par exemple où des contreparties sont attribuées sur la globalité des programmes. Si une enveloppe budgétaire par financeur était négociée, le processus de recherches de financement serait amplement simplifié et les financeurs publics jouiraient d'une plus grande lisibilité.

³ Fiche créée en cours de programmation pour pallier le déficit d'hébergements touristiques sur le territoire. En dépit de sa mise en place tardive (2013), cette mesure a répondu à un réel besoin puisqu'elle représente 6% des crédits consommés sur l'enveloppe globale de LEADER.

- **l'incompatibilité du dispositif** avec les **maîtres d'ouvrage privés**

Par conséquent, force est de constater la fragilisation économique des porteurs de projet privés (agriculteurs, associations, entreprises), qui doivent faire face à des difficultés de trésorerie générées par les délais de versement. Les collectivités ont aussi à souffrir de ces délais mais sont davantage armées pour y faire face. Des difficultés à réunir le temps et les compétences nécessaires au montage d'un dossier LEADER sont ressenties par les petites organisations (là encore principalement du secteur privé : particuliers, agriculteurs, petites entreprises, associations) malgré l'investissement des techniciens du GAL .

Évolution de la stratégie

Suite à un bilan réalisé à mi-parcours (2012), le GAL du Pays de Verdun décide de faire évoluer sa stratégie afin d'ajuster sa programmation aux besoins du territoire. Sur les recommandations de l'autorité de gestion (DRAAF Lorraine), le GAL s'engage dans un travail de réécriture des fiches et de remaniement de la maquette afin de :

- simplifier la fiche et améliorer son usage ;
- permettre une meilleure lisibilité ;
- faciliter le travail des services instructeurs ;
- octroyer un rôle décisionnel plus fort aux membres du Comité de Programmation.

Un pilotage efficient

En fin de gestion (fin 2013), la diminution des crédits LEADER et le regain de dépôts de dossiers a obligé le GAL à définir des **critères qualitatifs** pour prioriser les dossiers. Ainsi, le Comité de programmation a validé la mise en place d'une **grille d'évaluation** ayant pour double objectif :

- impliquer davantage les membres du comité de programmation dans la décision d'attribution d'une aide LEADER,
- favoriser un plus grand nombre de projets quitte à diminuer l'aide par dossier,
- encourager la qualité des projets.

La grille d'analyse permettait de moduler le pourcentage de l'aide LEADER en fonction des critères suivants : qualité du projet, adéquation avec la stratégie, démarche partenariale, innovation, impact sur le territoire. Ce dispositif mérite d'être maintenu sur la prochaine programmation.

Coopération transfrontalière, un projet ambitieux

Issu d'un partenariat avec des GAL polonais (Mroga en 2008, Dunajec-Biala en 2010 et Bud-Uj Razem en 2012), le Pays de Verdun a travaillé sur la création d'un **musée virtuel** autour de la Grande Guerre intitulé « **1914-1918 : Les routes de la mémoire vers l'Europe** ». Ce voyage dans le temps, de 1870 à aujourd'hui, est une parfaite immersion rétrospective dans la vie des populations. C'est aussi un voyage dans l'espace : le visiteur peut alors passer de la vie d'antan au cheminement vers l'Europe grâce à un simple clic. Il peut comparer la situation des 3 territoires selon une période donnée. Partenaires polonais et français partagent ainsi une arborescence commune même si chacun d'entre eux enrichit le portail unique de ses contenus respectifs (vidéos, cartes postales, articles, objets numérisés etc...).

Ce portail internet est un **outil de transmission du patrimoine historique mondial** et le résultat d'un **partage d'expériences**. Ce projet s'est avéré très riche humainement : il a permis aux différents partenaires de se confronter à des approches méthodologiques très différentes. Au fil des voyages d'études, les partenaires ont tissé des liens d'amitié forts contribuant à la concrétisation du projet.

La mise en ligne du musée virtuel est prévue pour fin juin 2015.

1.3. Diagnostic territorial partagé et analyse AFOM

Dès le printemps 2014, le Pays de Verdun a engagé une démarche de concertation des acteurs pour élaborer un diagnostic de territoire. Ces travaux sont explicités dans le Chapitre 2 "Méthodologie d'élaboration de la candidature".

1.3.1. Approche démographique

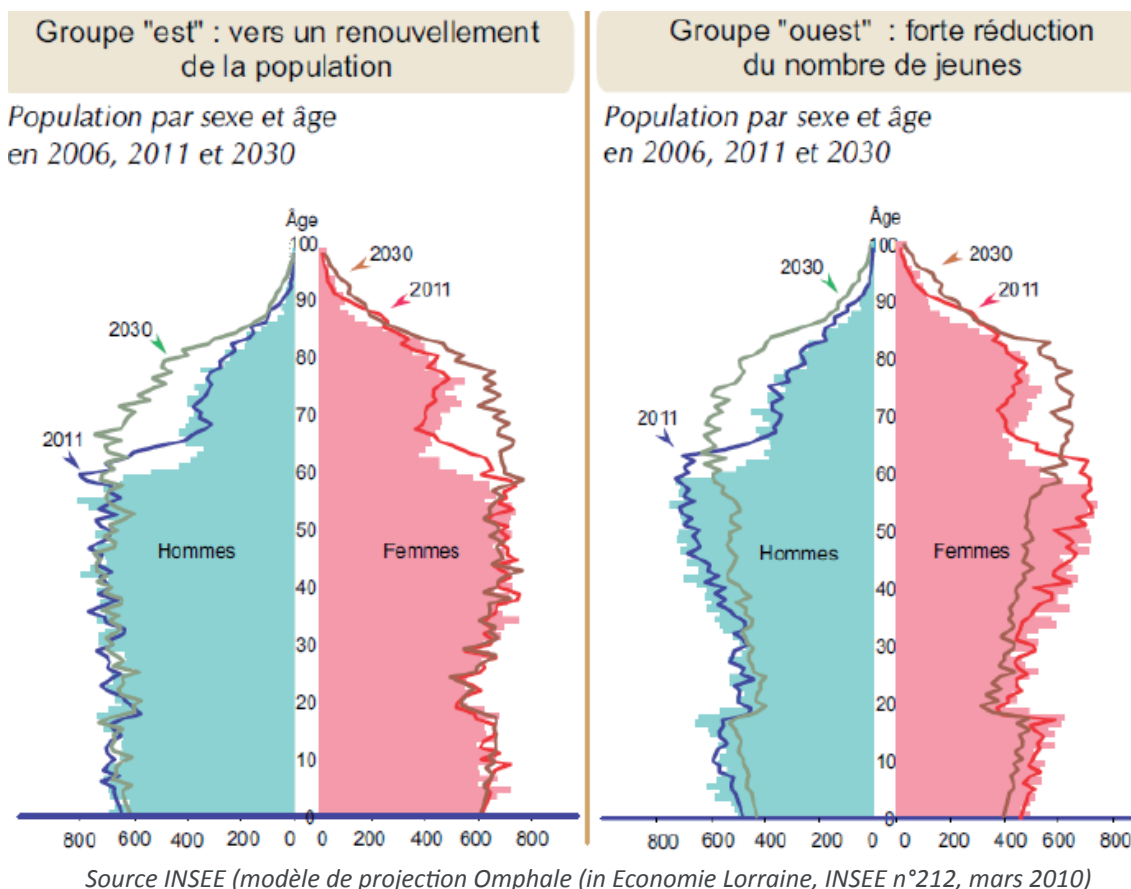
Le Pays de Verdun, comme l'ensemble du département de la Meuse, est caractérisé par un **déclin démographique constant** depuis deux siècles. L'exode rural en direction des grands centres urbains extra-départementaux lors du développement industriel du 19^{ème} siècle et la mécanisation de l'agriculture, constituent les causes essentielles d'une telle déperdition, tendance qui n'a cessé de s'alourdir au 20^{ème} siècle, après la première guerre mondiale.

Aujourd'hui, le territoire bénéficie d'un **nouvel attrait vers l'espace rural** qui lui permet d'inverser cette tendance démographique déclinante. Le solde démographique naturel est stabilisé voire en légère augmentation.

La **faiblesse de la densité de population** - 31 habitants au km² - est un handicap pour faire face aux besoins d'aménagement et d'entretien des importants espaces ruraux. Les communes urbaines sont peu peuplées : 18 291 habitants à Verdun, 3 850 à Etain, 3 215 à Belleville-sur-Meuse, 3 041 à Thierville-sur-Meuse, 2 755 à Stenay et 2 367 à Montmédy.

Une population vieillissante...

Par ailleurs, un clivage entre la frange est et ouest du Pays est notable tant sur le plan démographique que sur le plan économique; il tend à s'accroître comme l'indique la projection ci-dessous :



Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent **17,6 % de la population** (RP 2010). Ce vieillissement est aussi très marqué géographiquement sur la frange Ouest du territoire : une **augmentation inéluctable du poids des seniors** est à prévoir (+ 50% entre 2009 et 2030 chez les plus de 60 ans) quelque soit la zone concernée.

Une des conséquence induite par le vieillissement de la population est une certaine **inadaptation des conditions de logement** pour les personnes du troisième âge ainsi que des **difficultés concernant la mobilité pour l'accès aux services**.

Pour ce qui concerne les jeunes, ils sont généralement contraints à quitter le département pour poursuivre leurs études. Il en est de même pour trouver un emploi. De fait, ils ne reviennent pas forcément sur le territoire.

1.3.2. Approche socio-économique

Le tissu productif est clairsemé. Près de **94 % des établissements comptent moins de 10 salariés**. La Meuse du Nord ne compte que 59 établissements de plus de 50 salariés employant quelques 7 881 salariés. On note toutefois l'installation en 2016 d'une usine de fabrication d'ampoules LED du groupe chinois Shenan sur la zone des Souhemes et qui devraient générer près de 200 emplois.

Un secteur primaire productif

L'agriculture se caractérise par une production très performante bien que trop peu valorisée localement. En terme d'emplois, le secteur ralentit avec **7,2 % de la population active**, contre 10 % en 1999, et seulement 2,1% des postes salariés.

Le maintien des systèmes d'exploitation qui reposent sur la **polyculture élevage avec coexistence de la production laitière** et d'un atelier de **grandes cultures** plus ou moins développé représentent un enjeu pour la filière. En effet, les besoins de main d'œuvre liés aux contraintes spécifiques de l'élevage sont importants. L'installation des jeunes agriculteurs n'est pas suffisante pour couvrir ces besoins. La mise en commun de moyens et un recours accru à la main salariée sont nécessaires mais le milieu agricole connaît des difficultés de recrutement de salariés agricoles depuis plusieurs années. Les problématiques sont connues ; la Chambre d'Agriculture travaille actuellement dans ce sens.

Une industrie agro-alimentaire importante

Les systèmes de développement expérimentés sur d'autres territoires sont difficilement transférables de par l'absence de filières et de densité d'entreprises. L'industrie agroalimentaire est dominée par de grands groupes. Leurs établissements, dont certains étrangers de notoriété internationale, n'ont à ce jour apporté que peu de développement, leurs centres de décision étant déconnectés du territoire d'implantation.

Un secteur tertiaire toujours en progression

Le secteur tertiaire reste le plus gros pourvoyeur d'emplois du territoire avec plus de **70 % des emplois répartis avec 20 832 personnes**. Les plus gros employeurs du tertiaire sont le Centre Hospitalier de Verdun pour le secteur public et EMC2 pour le secteur privé. Malgré des diminutions d'effectifs importantes, la Défense Nationale est toujours présente avec 2 régiments professionnalisés à Verdun et Etain.

Le secteur du commerce de détail est stable après une forte désertification rurale du commerce et une tendance lourde à la concentration dans les pôles urbains, à Verdun notamment, avec la création des zones commerciales pourvues par les grandes enseignes nationales. Ce modèle économique reste d'actualité même si les zones artisanales des autres bourgs-centres du territoire peinent à se remplir.

Les trois secteurs d'activités occupant le plus de salariés, **santé – action sociale, administration publique et éducation** emploient **plus de 40% des salariés du territoire**. Un travail important de maillage des services à la population a été réalisé ces dernières années et le territoire est bien équilibré dans ce domaine.

La filière touristique reste très active avec notamment un gros travail d'animation réalisé dans le cadre de la précédente charte. Le flash que représente le Centenaire des événements de la Première Guerre Mondiale va permettre de soutenir cette filière pour les années à venir. Cela ne doit cependant pas se limiter à cette période et il est important de poursuivre la structuration et la professionnalisation des acteurs afin de se projeter dès à présent sur l'après Centenaire.



Eglise de Mont devant Sassey

L'influence des régions transfrontalières

Le Pays de Verdun offre un potentiel de 28 466 emplois pour 32 074 actifs occupés soit un déficit de 3 608 emplois, nombre en constante augmentation. Ce déficit s'explique par une **augmentation constante du nombre de travailleurs frontaliers** (au nombre de 2 870) ayant pour double conséquence : une attractivité financière intéressante pour les résidents du nord meusien mais une accentuation des difficultés de recrutement des entreprises locales qui voient partir cette main d'œuvre souvent qualifiée.

Ainsi, il existe une dépendance vis-à-vis de l'emploi extraterritorial lié à l'effet gravitationnel du Luxembourg, de la Belgique, du sillon Lorrain et dans une moindre mesure de la Marne. Ce dynamisme à l'Est du Pays explique en grande partie le clivage est / ouest. A l'échelle de la Lorraine, le Luxembourg et la Belgique ont permis de pallier à +50% des 60 000 emplois détruits au cours des 15 dernières années.

Par ailleurs, près de deux tiers des actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Tous ces éléments posent de fait la **problématique de la mobilité pour les déplacements domicile - travail**.

Sur les dernières années, on note une augmentation moins forte du chômage sur le nord meusien comparativement à l'ensemble du département et à la Lorraine.

Le **niveau de qualification** et de formation des demandeurs d'emploi reste **préoccupant**. En effet, plus de 67 % des demandeurs d'emploi présentent un diplôme de niveau V (BEP, CAP). Cela pose un vrai problème d'insertion, notamment des jeunes, au regard du marché de l'emploi.

Parmi les offres d'emplois, on note que le domaine des services à la personne est **le plus plébiscité** par les employeurs mais également par les demandeurs. En complément, on note que ces offres concernent principalement des emplois non durables, **signe de la fragilité de l'économie locale**.

Enfin, les entreprises et les collectivités signalent toutes des difficultés de recrutement sur les postes de cadre.

Une certaine inadéquation entre emploi et formation

Un **décalage évident** entre **l'emploi proposé sur le territoire** et **les formations possibles** sur place impacte la

qualification des publics. Cela se traduit par des **difficultés d'accès au travail**, notamment pour les jeunes et pour les personnes en recherche d'insertion (22,6% des demandeurs d'emplois sont bénéficiaires du RSA sur le bassin d'emploi contre 20,4% en Lorraine).

Le territoire propose des **formations de niveau Bac + 2**, essentiellement des Brevets de Techniciens Supérieurs. A Verdun, une tentative de mise en place d'une licence de management et d'un DUT axé sur les nouvelles technologies de l'information, en partenariat avec l'Université de Nancy, a été réalisée il y a quelques années mais ces formations ont été rapidement abandonnées. L'Université de Lorraine ne propose dès lors plus aucune formation sur le nord meusien. Les jeunes s'engageant dans un cursus universitaire poursuivent donc leurs études dans les métropoles lorraines, essentiellement à Nancy, alors que les formations BAC + 2 du territoire retiennent 40% des jeunes issus du territoire.

Dans le même temps, les entreprises déclarent toutes leurs difficultés à recruter dans les postes d'encadrement. Elles mettent en avant les difficultés pour le territoire de satisfaire globalement les besoins des conjoints de cadres, souvent actifs, et ceux de leurs enfants en matière d'accès aux services culturels et de loisirs.

Services publics et dynamique locale

A l'image de l'ensemble des territoires ruraux français, le Pays de Verdun a été délaissé d'une large partie de ses services publics et même plus précisément des services au public.

Face à cette conjoncture, les acteurs locaux et particulièrement les collectivités territoriales ont dû s'adapter pour trouver **de nouvelles formes de solidarité afin de maintenir un service de proximité**. Durant les dix dernières années, de nombreuses initiatives ont permis d'apporter les services de première nécessité comme l'accès à la santé via les maisons de santé pluridisciplinaires ou à la garderie de jeunes enfants avec la mise en place de relais d'assistantes maternelles (RAM), de crèches ou le renforcement des activités périscolaires.

Cette activité a permis de **renforcer le maillage territorial des bourgs centres** constituants pour certains de véritables pôles d'équilibre au sein de ce vaste territoire. Cette dynamique a aussi permis le renforcement des commerces de proximité comme les pharmacies ou les boulangeries.

La vie du territoire s'appuie également sur un **important tissu associatif**. Cette dynamique offre une multitude d'activités aux habitants dans les sports, les loisirs et la culture. Cela est possible grâce à une forte implication bénévole au sein des associations mais de nombreuses associations restent souvent dépendantes du soutien des collectivités locales. **La mise en réseau**, particulièrement dans le domaine culturel, permet toutefois de **maintenir une offre de proximité** aux habitants et de rendre attractif les territoires les plus ruraux.

L'écosystème numérique

Afin d'élaborer une stratégie autour du numérique, une étude d'accompagnement a été réalisée par les cabinets LBMG Worklabs et Adverbe⁴ afin de formaliser l'ensemble des freins et leviers à l'émergence de projets numériques.

Au niveau de l'infrastructure numérique, le Pays de Verdun dispose d'une **couverture numérique disparate**⁵ tant sur le réseau filaire que sur le réseau mobile. En effet, la couverture en haut débit filaire (2Mbits) atteint les 72,5% théoriques ; certaines zones connaissent encore des dysfonctionnements. Ce déficit est un véritable frein au développement des usages autour du numérique et au développement économique d'une manière générale. Le taux de pénétration du haut débit (> 2 Mbits) s'élève à 63% ce qui reste encore faible, notamment vis à vis des territoires urbains. La fracture numérique, à l'instar des dynamiques démographiques, est plus marquée à l'Ouest qu'à l'Est. Dans un territoire déjà pauvre, cette disparité renforce les inégalités sociales : ce qui est un standard chez certains et inaccessible pour d'autres. Toutefois, **le Département a nettement amélioré la couverture haut débit par son réseau départemental** proposant des services jusqu'à 10 mégas. Ainsi, la

4 La restitution de cette étude est en ligne sur le site du Pays de Verdun.

5 Carte du taux de pénétration issue du SDANT en Annexe 2

1.3.3. Analyse AFOM

Thématiques	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Mobilité & Transport	<ul style="list-style-type: none"> Position géographique proche de grands bassins de population avec une bonne desserte de voies de transport (TGV, A4) Proximité de pôles d'emplois extérieurs (Belgique, Luxembourg...) 	<ul style="list-style-type: none"> Faible mobilité de la population (géographique et culturelle) Liaisons de transport en interne au territoire insuffisantes et inadaptées 		
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> Dynamique démographique liée à l'implantation de nouveaux ménages le long de la frange Est du département et dans l'aire de Verdun Innovation socioéconomique dans la « Silver économie » 	<ul style="list-style-type: none"> Faible densité de population qui limite les investissements publics et la rentabilité des transports collectifs par exemple Faible niveau de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Profiter de l'emploi frontalier (Belgique – Luxembourg) en constante progression Réaliser des économies financières et d'énergie pour les familles et l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Solde démographique faible avec des écarts qui se creusent entre la partie Est du territoire (attractivité du sillon lorrain) et la partie Ouest Vieillessement significatif de la population, départ des jeunes, Isolément et paupérisation notamment sur la frange ouest du territoire (Argonne...)
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> Réseau d'initiative publique du CD55 et infrastructures qui permettent la desserte de zones d'activités en Internet à très haut débit et la desserte en haut débit des territoires dépourvus d'opérateurs privés (via des technologies hertziennes), sur lequel 	<ul style="list-style-type: none"> Faible couverture des services THD professionnels (FtTO) dans la Meuse Part importante de réseaux HD enfouis en pleine terre, nécessitant de travaux de génie civil (par opportunité) pour le 	<ul style="list-style-type: none"> Profiter du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire s'inscrivant en cohérence avec la Stratégie Régionale d'Aménagement Numérique visant à articuler les initiatives publiques et privées pour améliorer la couverture 	<ul style="list-style-type: none"> Sans action coordonnée des acteurs publics, risque d'un creusement de l'écart avec les autres départements lorrains – fracture numérique

	<p>pourront s'appuyer des déploiements ultérieurs afin de généraliser l'accès au Haut Débit de Qualité – dans la perspective de l'accès au Très Haut Débit pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique nationale et locale de travailler sur cette problématique 	<p>déploiement de la fibre optique</p>	<p>numérique de la Meuse / concertation des EPCI dans le choix des solutions de couverture à mettre en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur l'exemple de bonnes pratiques des usages du numérique (co-working, fablab, ...) à Bras-sur-Meuse • Moderniser le territoire et son image 	<p>Vieillesse des chefs d'entreprises : agriculture, artisanat (problématique de reprise des entreprises et donc de sauvegarde des emplois et de l'activité)</p>
<p>Monde de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tissu économique presque exclusivement composé de TPE (moins sensibles aux délocalisations / centre de décision local) notamment dans l'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de créations d'entreprise inférieur au taux lorrain • Petites entreprises peu génératrices d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser les implantations économiques liées à la gare Meuse TGV (Shenan) • Conforter les filières économiques dynamiques et productives 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des chefs d'entreprises : agriculture, artisanat (problématique de reprise des entreprises et donc de sauvegarde des emplois et de l'activité)
<p>Emploi & Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne adéquation entre demande et offre d'emploi • Bon maillage des structures oeuvrant dans le champ de l'insertion, notamment par l'activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de formations supérieure et continue déficitaire ce qui accentue l'isolement des jeunes et des demandeurs d'emploi • Niveau de qualification des actifs très bas, et notamment des demandeurs d'emploi • Précarisation des demandeurs d'emploi • Faible nombre d'organismes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la mise en place de formations innovantes et adaptées au contexte pour garder les jeunes sur le territoire et faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'accentuation de la précarisation des actifs sur les emplois privés

		<ul style="list-style-type: none"> • Bassin de population distant établissements universitaires 		
Agriculture & valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Production agricole performante et industrie agroalimentaire bien développée 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisante valorisation du potentiel lié aux productions locales d'une manière générale 		
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Forte associative dynamique • Réseau d'acteurs dynamiques dans la filière touristique • Tourisme de mémoire et notoriété internationale de Verdun, spécialement en cette période de Centenaire • Dynamique transfrontalière par La Lorraine Gaumaise et le Pôle Musical Transfrontalier 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit d'attractivité résidentielle territoire • Manque d'infrastructures culturelles équipées et de compétences techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une nouvelle image du Pays de Verdun en développant des outils innovants • Conforter les réseaux associatifs et culturels par la mise en place d'un outil technique (parc de matériel, de compétences et de moyens humains mutualisés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas tirer bénéfice de l'effet-levier représenté par le Centenaire
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Densités médicales des médecins généralistes salariés et para-médicales supérieures ou quasi égales à celles de la région • Maillage territorial en maisons de santé pluridisciplinaires et services à l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'accès à la médecine d'urgence supérieur à 30 mn, notamment dans le Nord et en Argonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la télé-médecine 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de recrutement médical à corriger aux futurs départs à la retraite

1.4. Enjeux et stratégie globale du Pays de Verdun

La France entre actuellement dans une nouvelle phase d'**évolution sociétale** qui s'apparente à une double révolution verte et numérique qui engage de nouvelles formes d'activités. Aujourd'hui, les choix de vie se font en priorité en fonction du **cadre de vie** qui leur est proposé. Avec l'augmentation de l'espérance de vie (+40 % depuis 1914), nous passons **seulement 12% de notre temps au travail**. De fait, les 88 % restant guident nos activités extra-professionnelles. Pour faire simple, c'est la qualité de vie, les infrastructures, les services, les loisirs, le dynamisme associatif qui attirent les populations, donc les entreprises.

Le diagnostic révèle à l'évidence la nécessité d'**activer l'ensemble des leviers possibles** pour rendre notre **territoire attractif** afin de développer l'économie locale. Cela passe inévitablement par un changement de l'image passiste que renvoie notre territoire encore trop centrée sur les événements de la Première Guerre Mondiale et son environnement rural.

Les faiblesses statistiques présentée dans le diagnostic ne doit pas être un frein à la valorisation de l'ensemble de ces atouts. Au contraire, celles-ci doivent être appréhendées comme des atouts stratégiques permettant de cibler au mieux les axes potentiels d'action.

Le Pays apparaît alors comme le moteur d'une mobilisation globale de ses intercommunalités membres et de l'ensemble des forces vives de la société civile autour d'un projet fédérateur :

Moderniser les bases fondamentales de la vie du territoire pour promouvoir le développement global de l'économie locale et de l'emploi.

On entend par « bases », l'habitat, les transports mais également aujourd'hui **le numérique qui est un des premiers critères de choix des nouveaux habitants**. L'ensemble de la dynamique économique du territoire repose sur ces éléments pour améliorer le confort de vie des populations et leur accès à l'emploi. D'une manière transversale, appuyer sur ces trois éléments viendra dynamiser l'image globale de notre territoire.

Ainsi, quatre axes de travail majeurs se dégagent :

Axe A : Favoriser les actions numériques au service du lien social et du développement économique

Axe B : Faciliter les actions de mobilité sous toutes ses formes

Axe C : Développer les actions d'amélioration de l'habitat

Axe D : Promouvoir une image moderne et dynamique du territoire

1.5. La déclinaison de la stratégie LEADER 2014-2020

Souvent associé au soutien des actions touristiques, le programme Leader sur le Pays de Verdun prend aujourd'hui une nouvelle orientation que les acteurs locaux doivent s'approprier.

L'enjeu majeur de la priorité ciblée est de sortir de la fracture numérique soit offrir un accès à des **services de qualité** à l'ensemble des citoyens. Le programme LEADER n'a pas vocation à intervenir sur l'amélioration de l'infrastructure numérique mais bien sur le **développement des usages et des services numériques**. La disponibilité du Très Haut Débit professionnel doit être étudiée au regard des actions numériques inscrites dans la Charte de Pays (à titre d'exemple, un accès Très Haut Débit mutualisé dans un « tiers-lieux »).

Face à un emploi déjà fragilisé sur le territoire, le numérique doit constituer un **levier de compétitivité pour les filières-clés de l'économie** que sont l'artisanat/le commerce, l'agriculture et le tourisme. Pour ce faire, le Pays doit renforcer les actions de **médiation numérique** afin de monter en compétence les différents acteurs : institutionnels, entreprises, associations et habitants.

Dans une perspective de développement économique durable, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur les **spécificités du territoire** afin de drainer des compétences exportables sur d'autres marchés de l'économie résidentielle : santé, circuits courts, ruralité intelligente, Silver Economie, tourisme...

Pour y parvenir, le Pays de Verdun a déjà initié une dynamique autour du **développement numérique** en provoquant la rencontre des acteurs locaux. La **priorité ciblée** pour cette nouvelle programmation 2014-2020 peut alors s'établir ainsi :

PAYS DE VERDUN : TERRITOIRE NUMÉRIQUE EN DEVENIR

Qu'est-ce qu'un territoire numérique ?

" La diversité de ces usages invite à conférer le sens le plus large à « numérique » : **l'ensemble des phénomènes anthropologiques que suscite l'informatisation** », définition de Michel VOLLE, économiste. "

Définition de numérique : c'est un langage composé de chiffres, un code. On qualifie de «numérique» les **machines** (appareil photo, caméscope, écran plat, ordinateur...) qui sont capables de comprendre ces langages, et les **informations** (photos, films, musiques...) qu'elles produisent ou qu'elles traitent.

L'ambition du Pays de Verdun est de **créer une communauté numérique grâce aux différentes synergies entre acteurs** afin de favoriser le développement d'outils numériques et de lieux de l'innovation pour faire entrer le territoire de plain-pied dans le XXIème siècle.

Comment créer ce territoire numérique durable?

1. S'appuyer sur un socle solide (base technique et base intellectuelle)
2. Dynamiser des branches actives de l'économie et des services
3. Mettre en oeuvre des outils numériques au service du développement économique et du lien social

Quatre actions phares sont envisagées dans le déploiement de la stratégie du Pays:

- Action 1 : Veiller à une montée en compétence numérique massive
- Action 2 : Encourager de nouvelles formes de solidarité et l'accès aux services pour tous
- Action 3 : Moderniser les activités dans les domaines clés de l'économie
- Action 4 : Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire
- Action 5 : Coopération

*NB: L'objectif de la stratégie est d'impulser des **projets structurants et pérennes**. Pour cela, la pertinence d'un projet sera étudiée en fonction de sa dimension transversale : l'aspect multidimensionnel sera vivement apprécié (mutualisation, vocation multiple des lieux (espace de formation, fablab, coworking...)).*

Cette stratégie ambitieuse ne sera possible qu'avec des infrastructures de qualité permettant de desservir équitablement l'ensemble du territoire en haut débit et très haut débit de qualité. Cet objectif doit être prioritaire pour accompagner l'ensemble des actions soutenues dans Leader mais il ne pourra qu'être appréhendé dans un cadre global (régional et pluri-départemental) et avec des enveloppes nettement plus importantes que celle attribuée dans le cadre de Leader.

Action 1 : Veiller à une montée en compétence numérique massive

Véritable pilier de la stratégie de développement du Pays, la **médiation numérique** doit être déployée sur l'ensemble du territoire pour permettre une meilleure acculturation numérique par les acteurs. En dépit du bon taux d'équipement des foyers en informatique (+ de 80%), les potentialités sont encore mal cernées des

internautes.

La **montée en compétence doit être massive** : plusieurs publics sont ciblés :

- grand public (citoyens)
- associations
- professionnels

Par ailleurs, l'acquisition de compétences et de connaissances doit se réaliser en un temps réduit : ici l'enjeu est de doter les publics de savoirs via des modules de formation intensifs. Au travers de cette mesure, il convient de former les usagers à l'environnement numérique en général si nécessaire.

Au-delà, il s'agit de développer des formes d'enseignement innovantes à distance pour pallier l'offre déficitaire en formation en présentiel du territoire et élever ainsi le niveau de qualification des publics.

** Former le grand public aux enjeux de la transition digitale*

Les outils numériques offrent de nombreuses possibilités, beaucoup d'entre elles sont méconnues des usagers. Dans certains domaines, ils ne connaissent d'ailleurs même pas le type d'outils disponibles et leurs usages.

Des **ateliers de vulgarisation** peuvent être imaginés. Par ailleurs, des dispositifs tels que les **Espaces publics Numériques (EPN)** mobiles peuvent permettre de former les habitants isolés aux usages numériques en venant directement à leur rencontre : l'enjeu d'inclusion sociale grâce au numérique est omniprésent dans cette fiche action. Indéniablement, la maîtrise de ces outils doit permettre aux populations un accès facilité à la culture et à l'information.

Cela doit permettre de constituer la base d'un **réseau d'acteurs locaux** mobilisés autour de cette thématique. Il conviendra ensuite d'**investir les réseaux des territoires voisins** pour s'insérer dans les pôles numériques environnants (Metz, Nancy, Luxembourg, Reims, ...).

** Professionnaliser les acteurs de l'entreprise*

Comment accompagner des entreprises traditionnelles dans le développement numérique ? Dans un premier temps, il s'agit de sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux enjeux du numérique. En effet, le développement d'outils numériques est encore souvent perçu comme chronophage ou coûteux.

Dans un second temps, les **professionnels doivent être accompagnés** pour faire face à de nombreux défis auxquels le numérique peut apporter des réponses : équipement en matériel et logiciels, gestion interne de l'entreprise, vente (e-commerce), communication (réseaux sociaux, e-mailings etc...) et marketing (fidélisation de la clientèle). Cet accompagnement doit permettre de renforcer 2 filières-clés du territoire que sont le tourisme et l'artisanat.

En ce qui concerne l'accompagnement des **acteurs du tourisme**, il convient de souligner les actions mises en place par le Comité Départemental du Tourisme : en effet, une équipe d'animation accompagne déjà les prestataires touristiques dans le **développement de leur visibilité sur le Web**. Aussi, le Pays de Verdun veillera à articuler ses actions avec celles du CDT dans un objectif de professionnalisation des acteurs.

** Développer des formes d'enseignement innovantes à distance*

Comme évoqué précédemment, l'accès à l'emploi et à la formation est parfois contraint par :

- un déficit de l'offre en formations dispensées sur le Pays de Verdun
- des difficultés de mobilité pour les apprenants

Les atouts du e-learning sont nombreux. Pratique, il est accessible à partir d'un simple ordinateur doté d'une

connexion internet. Dynamique, il peut offrir un **espace de travail collaboratif** facilitant les interactions, les échanges, la co-création. Flexible, l'e-learning permet de personnaliser **voir d'individualiser l'emploi du temps et l'apprentissage de l'utilisateur**.

Le e-learning permet de développer majoritairement des compétences cognitives et parfois interpersonnelles, il convient néanmoins de marquer les limites du e-learning car ce n'est pas une ressource d'apprentissage pour toutes les disciplines telles que tout ce qui est lié au manuel (métiers de bouche), à la physique, à la chimie, à la mécanique...dont 70 à 80% des connaissances viennent de la pratique, et qui exigeront **un mixte entre formation à distance et présentielle**.

Par conséquent, des méthodes d'apprentissage innovantes peuvent être déployées sur le territoire par le biais des organismes de formation (MFR, GRETA, établissements d'enseignement supérieur...) afin de diffuser un ensemble de savoirs visant à élever le niveau de qualification des usagers. Au travers de cette mesure, le Pays de Verdun veillera à la **qualité des modules d'enseignement à distance** : contenu centré sur l'apprenant, segmentation du contenu de la formation électronique, contenu stimulant, interactivité.

En lien avec les ambitions de "formation tout au long de la vie" du Conseil Régional, il convient de s'appuyer sur cet objectif pour moderniser les activités. Cette nécessité de montée en compétence peut aussi permettre **d'adapter les profils des chercheurs d'emploi aux postes à pourvoir localement**.

A court terme, le développement d'applications pédagogiques innovantes doit faciliter l'intégration des jeunes, des étudiants et des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

Action 2 : Encourager de nouvelles formes de solidarité et l'accès au service pour tous

On entend par nouvelles formes de solidarité, l'ensemble des prestations de qualité au service et à destination des habitants du territoire dans les **domaines de la santé, des services à la personne, des services administratifs dématérialisés...**

** Développer la e-santé et la télémédecine pour lutter contre la désertification médicale*

Sans dresser une définition exhaustive du terme **santé**, il convient de rappeler que la santé est un **état de complet bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Aussi ce terme englobe également **la prévention** (suivi des addictions notamment).

Face au manque croissant de médecins et de différents spécialistes ainsi qu'au déficit d'infrastructures adaptées aux besoins des patients du territoire, la e-santé s'impose. Appelée également **télesanté**, elle désigne l'ensemble des technologies, des réseaux et des services de soins basés sur la télécommunication et comprenant les programmes d'éducation, de recherche collaborative, de consultation ainsi que d'autres services offerts dans le but d'améliorer la santé du patient.

En dépit d'un maillage des pôles de santé sur le territoire, l'accès aux soins mérite d'être renforcé. L'ensemble des solutions facilitant **le diagnostic et le suivi des patients à distance** : télétransmission des informations, imagerie médicale, visioassistance... font parties des initiatives à mettre en oeuvre.

Avant toute action à entreprendre, il conviendra de s'assurer de la cohérence de l'action avec les stratégies de l'Agence Régionale de Santé et en concertation avec le Groupement de Coopération Sanitaire.

** Prolonger le maintien à domicile pour les publics fragilisés*

L'analyse AFOM fait état d'une représentativité significative des seniors à l'échelle du nord meusien et a fortiori sur la frange ouest du territoire. Face à une **perte d'autonomie**, les personnes âgées et /ou handicapées sont

amenées à quitter leur domicile pour intégrer des établissements spécialisés dans l'accompagnement de ces publics (Établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), maisons de retraite, Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH), Centres médicaux PsychoPédagogiques (CMPP)...

Dans de nombreux cas, ce changement de vie, abrupte, provoque un traumatisme alors même que d'autres solutions peuvent être trouvées pour éviter le départ définitif du domicile. Lorsque la personne dispose encore de nombreuses facultés intellectuelles et motrices, des situations intermédiaires existent. Le maintien à domicile doit parfois s'accompagner de plusieurs **aménagements** : sécurisation des accès, prévention des chutes... Au regard des coûts relatifs à ces aménagements, un **portage de projet collectif sera à privilégier**. A titre d'exemple, on peut citer l'équipement de maisons connectées indépendantes grâce à des dispositifs innovants tels que la domotique, la télé-assistance, le sol intelligent...

Évidemment, ces dispositifs innovants en faveur du maintien à domicile doivent être **complétés par une aide à domicile**. L'aide à domicile propose des services adaptés aux publics fragilisés et s'attache ainsi à préserver, voire à restaurer l'autonomie de la personne et ainsi contribuer au maintien d'une vie sociale.

** Optimiser l'accessibilité aux services pour tous*

L'e-administration est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les administrations publiques françaises. Il s'agit ici d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics. Cela passe par la dématérialisation des procédures de services publics afin de **simplifier les échanges entre citoyens, associations, entreprises et administrations** (Pôle Emploi, CAF, Mission locale...). Il s'agit aussi de mettre à disposition des habitants des espaces mutualisés offrant un accès aux services publics (poste, banque, ...) à distance.

La gestion électronique des actes et documents constitue un double intérêt:

- économie de papier
- gain en efficacité (transmission de l'information plus rapide et meilleur suivi des procédures)

L'ensemble des actions servant cet objectif de simplification des échanges doivent renforcer les liens entre citoyens et collectivités : newsletter de la collectivité, retransmission vidéos des conseils communautaires, plate-forme d'expression citoyenne, système d'information géographique en ligne...).

Action 3 : Moderniser les activités dans les domaines clés de l'économie

Le diagnostic a montré que certaines filières tenaient une place prépondérante dans l'économie locale. Toutefois, ces domaines clés méritent de trouver un nouveau dynamisme et de se moderniser pour développer leurs activités et générer de l'emploi.

Pour protéger cet emploi fragilisé, le numérique doit constituer un levier de compétitivité pour trois filières principales qui font face à des enjeux complexes :

- le secteur primaire : agriculture et sylviculture
- l'artisanat et le commerce
- le tourisme au sens large : les sites de visite et les professionnels de la restauration et de l'hébergement

D'une manière générale et pour chacune des filières, l'objectif sera de mettre en oeuvre de nouveaux outils numériques au service d'un projet de développement de l'activité. Le maître d'ouvrage doit apporter un projet pertinent et mettre l'usage numérique pour lequel il sollicite un accompagnement au coeur de son projet global et de son activité quotidienne.

Au niveau de la production agricole et sylvicole, l'objectif est de répondre aux besoins de s'insérer dans une **démarche de production raisonnée et même durable** pour optimiser les rendements et les coûts de production tout en étant attentif à l'environnement et aux paysages. Des initiatives isolées existent déjà avec une tentative de coordination par les services de la Chambre d'Agriculture. L'ambition est d'accompagner les exploitants dans l'optimisation de leurs travaux pour répondre à la problématique des contraintes de main d'oeuvre qui mettent notamment en danger les systèmes de production en polyculture élevage.

Pour les artisans et commerçants, la problématique est toute autre. Il s'agit surtout de perfectionner son activité pour en tirer un maximum de profit et développer de nouveaux projets qui peuvent potentiellement générer de l'emploi. A titre d'exemple, sans la connaissance et l'usage de certains outils, les artisans notamment passent sans le savoir à côté de nouvelles possibilités et surtout de nouveaux marchés. De même pour les commerçants, il est par exemple important de développer la relation-clientèle en ligne pour **conquérir de nouveaux prospects et fidéliser les clients actuels**.

Enfin dans le domaine du tourisme, il est important de moderniser l'activité qui se focalise énormément sur les patrimoine naturel, civil et surtout militaire. Ce dernier point influence énormément l'image que renvoie le territoire et il est important de rafraîchir cette vision. Telle est également l'ambition des acteurs de la filière qui souhaitent eux aussi **développer leurs outils de promotion, de commercialisation et de découverte du territoire**. De nombreux sites en dehors de la Meuse ont déjà prouvé qu'il était possible d'**associer patrimoine et numérique** (exemple de l'Abbaye de Cluny), à nous de relever ce défi. De nombreuses idées ont déjà été évoquées notamment pour des supports de visite en réalité augmentée mais peu d'initiatives ont vu le jour pour le moment.

Quoi qu'il en soit, chacun des nouveaux outils créés dans l'ensemble de ces branches de l'économie devra être accompagné d'une **formation à l'utilisation et à l'exploitation de ces nouveaux outils**. Celle-ci est indissociable de l'investissement et elle est surtout indispensable pour faire de ce nouvel outil un support d'activité quotidien.

Enfin, les porteurs de projets innovants seront invités à intégrer la communauté numérique du Pays de Verdun afin de faire part de leurs initiatives au plus grand nombre pour éventuellement susciter de nouvelles actions. L'objectif ultime étant de viser l'expérimentation de projets multi-partenariaux au sein du territoire voire au-delà dans le cadre du volet coopération.

Action 4 : Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire

La finalité de la stratégie est de créer un engouement autour de la thématique du numérique qui doit à terme générer tout un panel d'outils au service du développement de l'économie locale via l'emploi et les services. Cette dynamique doit s'articuler autour d'une communauté numérique active et d'espaces de création innovants au service de cette communauté. L'ensemble doit faire émerger un cluster numérique / #meusetech⁷ / qui s'apparentera à la vitrine du numérique en Meuse . L'ambition générale est de faire parler du Pays de Verdun et de ses initiatives porteuses pour attirer de nouveaux investisseurs et donc de nouveaux habitants.

Ce cluster devra aussi **s'associer aux réseaux voisins** pour communiquer plus largement sur la démarche et ouvrir de nouveaux horizons professionnels aux meusiens (INRIA Nancy, Metz, Belval Luxembourg...).

La communauté numérique a été initiée grâce à la concertation numérique mise en oeuvre dans le cadre de la présente candidature. Aussi, il est important de poursuivre cette dynamique dès le dépôt de la candidature pour maintenir l'effervescence autour du projet. La cellule d'ingénierie du Pays de Verdun, renforcée d'un animateur numérique, doit être le moteur du réseau local comme elle a pu l'être pour les Offices de Tourisme lors de la précédente programmation. Elle peut d'ores et déjà s'appuyer sur un noyau de partenaires actifs qui viendront régulièrement soutenir la démarche.

Toutefois, pour dynamiser ce réseau et le rendre attractif, il conviendra d'imaginer des **animations innovantes**.

⁷ #meusetech ne se veut pas un label au sens strict du terme mais plutôt un chapeau rassemblant des initiatives innovantes sur le Pays de Verdun et pouvant rayonner sur l'ensemble du Département.

Le volet communication est éminemment important pour mener à bien cet objectif et pourra prendre différentes formes : média, papier, web, forum, conférences, rencontres, ...

On entend par espaces de création innovants l'**ensemble des lieux ultra-connectés qui seront générateurs de créativité et d'innovation au service de ce cluster**. Les espaces de coworking, les fablab, les pépinières ou autres incubateurs sont autant de modèles peu présents voire inexistantes sur le nord meusien et qui sont pourtant catalyseurs d'activités et de modernisation pour un territoire comme le nôtre. Un maillage territorial devra être imaginé pour un rayonnement de ces structures sur l'ensemble du Pays de Verdun et permettre un accès facile aux entrepreneurs et habitants. Associés à d'autres services pour être réellement efficaces, ces espaces doivent entraîner une nouvelle dynamique de développement dans certains territoires sur lesquels ils ne seraient pas naturellement présents. Dans un premier temps, la couverture numérique pourra conditionner l'implantation de ces tiers-lieux, d'où la nécessité de travailler en parallèle et rapidement sur les infrastructures.

Enfin, grâce à cette communauté et ces outils, on peut imaginer pousser la démarche encore plus loin en imaginant la mise en oeuvre de projets expérimentaux en lien avec le développement des nouvelles technologies. Les living lab⁸ sont par exemple de fabuleux outils de recherche grandeur nature pour un territoire et pourraient être mis en oeuvre sur des points stratégiques du diagnostic pour transformer nos faiblesses en atouts. A titre d'exemple, une **réflexion globale, et donc pluridisciplinaire**, autour de la problématique du vieillissement de la population peut permettre de faire émerger de nouveaux outils au service des personnes âgées pour développer la filière de la Silver Économie.

Action 5 : Coopération

Volet incontournable de tout projet Leader, la coopération vise à encourager les territoires ruraux à s'ouvrir vers l'extérieur. La thématique retenue dans le cadre de la présente candidature oblige incontestablement à se tourner vers d'autres territoires plus avancés pour permettre un retour d'expérience et le développement d'initiatives locales. On peut imaginer que des contacts seront établis avec les secteurs urbains périphériques mais aussi avec d'autres territoires nationaux ou européens plus ruraux comme le Cantal, le Gers ou l'Estonie qui semblent en pointe sur les domaines numériques.

Le Pays de Verdun doit s'appuyer sur les diverses expériences plus ou moins réussies pour mener à bien un projet concret de partenariat. Les contraintes administratives et surtout la barrière de la langue, comme nous l'avons connu dans le cadre du projet en cours grâce à la programmation 2007-2013, ne devront pas être un frein aux nouvelles idées mais plutôt une expérience utile.

La volonté du Pays est aussi de s'inscrire dans un projet de coopération ambitieux pour appuyer la stratégie globale et démontrer que même sur des territoires ruraux en retard sur cette thématique, il est possible de développer des outils innovants et de qualité.

1.6. Articulation avec les autres politiques

Afin de mener à bien son projet de territoire global, actuellement en cours d'écriture, le Pays de Verdun a sollicité l'ensemble des politiques pour présenter la stratégie de développement à tous les acteurs⁹. Les nouveaux axes de travail arrêtés courant 2014 par le Comité Politique du Pays entre désormais **en parfaite corrélation avec les priorités européennes déclinées ensuite au plan national et régional**. C'est notamment le cas pour l'ensemble des actions relatives au développement numérique qui sont largement couvertes par l'ensemble des programmes, à la fois sur le volet infrastructure mais aussi et surtout sur le volet usage.

⁸ Lieu partagé regroupant des acteurs publics, privés, entreprises, associations, acteurs individuels, universités, dans l'objectif de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en mettant l'utilisateur au centre du processus et en ayant une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies (netpublic.fr)

⁹ Réunion d'articulation des fonds (3 juin 2015)- liste des personnes invitées en annexe 3.

De fait, les différents programmes européens devront être finement étudiés pour pouvoir présenter le maximum de projets structurants. Le Pays veillera à une articulation optimale entre l'ensemble de ces possibilités afin d'**optimiser l'efficacité des fonds au service des maîtres d'ouvrage**. Sur les projets potentiellement éligibles à la stratégie de développement du GAL, le Comité Technique peut voir son rôle renforcé sur ce point précis. Un **travail de pré-instruction** est toutefois nécessaire afin d'optimiser le montage des dossiers de demande d'aide.

Le **FEADER** apparaît comme le programme le plus complet pour notre territoire. Notre présente candidature au programme Leader montre d'ailleurs notre volonté de poursuivre, par le biais du Pays, la démarche de partenariat avec l'Europe déjà engagée depuis plusieurs générations de programmes. La priorité ciblée retenue par le Pays de Verdun concerne **les domaines prioritaires suivants¹⁰ du PDRR** :

- Priorité 1A "Favoriser l'innovation, la coopération et développement de la base de connaissances dans les zones rurales";
- Priorité 6A : "Faciliter la diversification, la création et le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois";
- Priorité 6B : "Promouvoir le développement local dans les zones rurales";
- Priorité 6C : "Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales";

Avec cette nouvelle stratégie, le **FEDER / FSE** apparaît désormais comme un outil indispensable au soutien des actions de modernisation de l'économie et à la montée en compétence numérique massive visée dans notre plan d'action. Les axes 1 et 2 pourront être sollicités à la marge mais aussi et principalement l'axe 7. Sur cet objectif thématique 2, l'investissement prioritaire A viendra soutenir le développement de l'infrastructure numérique, en partenariat avec le **Syndicat Mixte Ouvert pluri-départemental, avec l'appui des SDANT et du SCORANT**. L'investissement prioritaire B correspond plus à la stratégie déclinée dans Leader à propos du renforcement des usages numériques particulièrement dans les services au public. De même pour le volet concernant les formations, l'axe 6 sera étudié de près. Autant que possible, le GAL aiguillera les dossiers vers la mesure la plus avantageuse pour les porteurs de projet selon leur nature et l'analyse financière.

Le **programme INTERREG** peut soutenir des initiatives intéressantes notamment dans le cadre du développement transfrontalier qui concerne directement notre Pays. A ce titre, l'expérience de la Communauté de Communes de Pays de Montmédy sur la précédente programmation peut être un levier à d'autres initiatives plus globales avec d'autres porteurs de projets. L'intégration dans un réseau numérique, notamment avec nos voisins belges et luxembourgeois (Esch-Belval) peut être porteur d'une dynamique positive pour notre territoire.

Au niveau national, comme dans le FEDER, le **volet numérique du Contrat de Projets Etat – Région** reprend deux orientations stratégiques distinctes pour les infrastructures et les usages. Cette mesure apparaît comme le parfait complément à la nécessité de cofinancement public national afin de lever les fonds Leader. En ce sens, il conviendra d'être attentif au dépôt et à l'instruction des demandes pour coordonner les calendriers des différents services instructeurs afin de ne pas pénaliser les maîtres d'ouvrage.

Le volet territorial qui devrait être prochainement contractualisé méritera également une attention particulière pour compléter certaines actions et accéder notamment au **FNADT**. **Au niveau de l'Etat**, on note également la possibilité d'émarger sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) avec toutefois la contrainte de voir ses mesures réajustées tous les ans.

Le **Contrat de Partenariat Lorraine et Territoire**, actuellement en cours d'approbation par les différents organes délibérants, intègre l'ensemble dans notre stratégie de développement de manière transversale. Il permet d'avoir une vision globale des actions soutenues par les différents dispositifs internes du Conseil Régional. L'approche multi-acteurs renforce la pertinence du dispositif.

Le **Conseil Départemental de la Meuse** soutient par différents programmes les collectivités territoriales.

¹⁰ Règlement de l'UE n°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil.

L'articulation entre les dispositifs se fera au regard des différentes politiques sectorielles pilotées en interne par le Conseil Départemental. Toutefois, la présence du Conseil Départemental au sein du Comité de Programmation permettra de renforcer la lisibilité sur les dossiers soutenus par le GAL et d'optimiser les partenariats. Quant au **GIP Objectif Meuse**, il prévoit au travers de son règlement d'intervention un accompagnement aux projets d'ampleur. Il accompagne des projets d'investissements lourds dans les domaines de la santé ou de l'économie. Il conviendra d'étudier lors de dépôts de dossier, la corrélation entre certains axes d'intervention du GIP et le plan de développement LEADER.

Par ailleurs, le Pays souhaite au maximum **un soutien des intercommunalités** sur les projets locaux afin de renforcer leur caractère structurant et leur ancrage territorial.

Au-delà de l'articulation avec les politiques et programmes des cofinanceurs, le Pays de Verdun veillera à **l'articulation des actions soutenues avec l'ensemble des stratégies des acteurs départementaux et régionaux** comme par exemple l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat ou encore le Comités Départemental et Régional du Tourisme (CDT / CRT).

Le Pays de Verdun profite de ce temps de réécriture du projet de territoire pour coordonner la stratégie avec ce document de référence. Leader est appréhendé comme **un outil au service de l'Axe A de la future Charte et de son ambition numérique**. Le territoire souhaite également profiter de son expérience sur ce programme pour poursuivre la démarche du partenariat public / privé dans la mise en oeuvre concrète des actions. Les nouvelles règles d'instruction vont d'ailleurs conforter le dispositif et son intégration au coeur de l'ensemble des programmations européennes et nationales.

CHAPITRE II :

LE PROCESSUS D'IMPLICATION

DES ACTEURS

2.1. Méthodologie d'élaboration de la candidature

Dans le cadre du renouvellement de sa Charte, le Pays de Verdun a réalisé le diagnostic de territoire au printemps 2014 afin de cerner les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du Nord meusien. Pour obtenir cette photographie du territoire (Évolution de la population, Emploi/Formation, Logement, Economie...), le Pays de Verdun a commandé un « Portrait de territoire » auprès de l'INSEE. Ce document de synthèse statistique offre une zone de comparaison dans le temps (entre 1999 et 2000) et dans l'espace (entre le Pays de Verdun et le Département de la Meuse).

Au travers de rencontres et d'échanges avec chaque communauté de communes, l'équipe technique du Pays a pu également :

- dresser un bilan des projets réalisés sur chaque territoire
- identifier les difficultés persistantes
- dégager des priorités de développement pour les 10 années à venir

Le diagnostic est en ligne sur le site du Pays de Verdun :

<http://www.pays-de-verdun.fr/genese-du-pays-de-verdun.php>

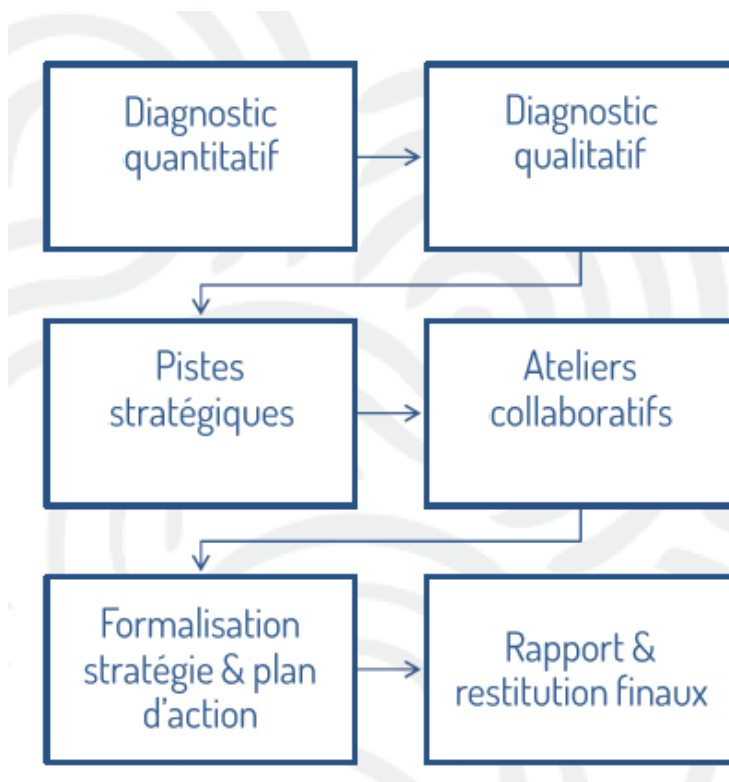
Suite aux conclusions de cette enquête, les élus représentants des EPCI du Pays de Verdun définissent à l'été 2014 les **4 axes de travail** pour la Charte de Pays 2015-2025 évoqués précédemment (p. 15).

En parallèle, le Comité Politique fait part de sa volonté de candidater au programme LEADER 2014-2020 en répondant, à partir de l'axe A, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Lorraine en août 2014. A cette occasion, le Pays a sollicité une aide au titre du soutien préparatoire pour réaliser une étude d'accompagnement à l'élaboration de la future stratégie de développement.

En novembre 2014, un appel d'offres est lancé pour réaliser une étude d'accompagnement stratégique pour l'élaboration d'une stratégie de développement local autour du numérique. Cette mission est confiée au cabinet LBMG Worklabs associé au cabinet Adverbe, tous deux spécialisés dans le télétravail. Cette étude avait pour objectifs de :

- Formaliser une vision d'ensemble des freins et leviers de développement via le numérique et les tiers-lieux à l'échelle du pays ;
- Identifier l'offre – en termes d'infrastructures - déjà existante sur le territoire ;
- Consolider ces informations pour dresser des cartographies filtrables par typologie de lieux et caractéristiques territoriales
- Rencontrer les forces vives du territoire pour détecter les besoins clés et les projets innovants
- Pré-identifier un « noyau dur » qui sera moteur des futures réalisations sur le Pays de Verdun

Schéma déroulement de l'étude



Dans un premier temps, le bureau d'étude a réalisé un diagnostic quantitatif sur la base de données physiques en s'appuyant sur les ressources déjà existantes (revue documentaire, analyse de séries et projections statistiques). Dans un second temps, 29 entretiens téléphoniques individuels semi-directifs¹ ont été réalisés avec les principaux acteurs de la vie quotidienne du territoire afin d'obtenir une **vision d'ensemble de l'écosystème numérique** et ses perspectives d'évolution. Au delà, il s'agissait aussi **d'identifier** l'ensemble des **initiatives innovantes** et les **"têtes de réseau"** sur le territoire puis recenser les **besoins et carences**.

Une concertation large

Pour élaborer la stratégie de développement LEADER, près de 150 acteurs ont été associés aux travaux du Pays de Verdun. **Plusieurs rencontres** ont été organisées pour définir collégialement les priorités à relayer dans la candidature :

- **Comités techniques** : Différentes réunions de travail ont ponctué le premier semestre 2015 avec les principaux acteurs du territoire, issus des structures actives dans les domaines de la santé, de la formation ou encore de la culture. Au fil de ces réunions, les participants ont suivi les étapes de l'étude, participé au diagnostic territorial, préparé les ateliers collaboratifs et validé la stratégie ainsi que le plan d'actions de la candidature. Ce groupe de travail est composé d'une trentaine de participants pour faciliter l'avancée du projet. En l'absence d'un Conseil de Développement opérationnel, les acteurs de la société civile ont été associés individuellement en fonction de leurs domaines de compétence.
- **Ateliers collaboratifs** : Deux rencontres ont été organisées tantôt à Thierville-sur-Meuse tantôt à Montmédy pour permettre la participation du plus grand nombre. Les acteurs présents étaient invités à partager leurs idées de projets innovants autour de tables rondes. Ces deux temps forts ont généré des échanges fructueux entre les participants enthousiastes.
- **Comités politiques** : Composé des Présidents des 11 communautés de communes qui composent le Pays, le Comité Politique s'est réuni à deux reprises pour la restitution complète du diagnostic quantitatif et qualitatif puis pour l'approbation de la stratégie LEADER et du plan d'actions.
- **Réunion d'articulation des fonds** avec les co-financeurs et les référents des autres programmes d'aides

1 Guide d'entretien en annexe 4

Liste des participants du Comité technique

Structures	Participants
Codecom Centre Argonne	Agent de développement local
Codecom du Pays de Montmédy	Directrice
Codecom du Val Dunois	Agent de développement local
Codecom du Pays de Stenay	Directeur
Codecom du Pays de Damvillers	Agent de développement local
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun - Développement économique	Directeur
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun - Urbansime	Directeur
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun - Culture	Directeur
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun - Informatique / Technologie de l'Information et de la Communication	Directeur
Codecom du Pays d'Etain	Directrice du centre culturel et touristique du Pays d'Etain
Codecom du Pays de Spincourt	Agent de développement local
Codecom Meuse Voie Sacrée	Agent de développement local
Codecom Montfaucon Varennes	Directeur
Codecom Val de Meuse	Agent de développement local
Chambre d'agriculture de la Meuse	Chargé de mission
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	Animateur de secteur énergie bâtiment
Chambre de Commerce et d'Industrie	Responsable Aménagement et Information Économique
Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives	Chargé de coordination
Région Lorraine (Pôle sécurisation des parcours de vie)	Animateur des partenariats territoriaux
Région Lorraine (Action territoriale)	Chargé de mission - Meuse
CANOPE	Directeur
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - Meuse	Animateur Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
Département de la Meuse (Culture)	Chargé de mission culture
Département de la Meuse (Mission Technologies de l'Information et de la Communication)	Chef de mission Technologies de l'Information et de la Communication
Département de la Meuse (Direction des systèmes d'information)	Directeur
Comité Départemental du Tourisme	Directeur
	Chargé de mission e-tourisme
Net 55	Chargé d'affaires
Centre hospitalier de Verdun	Directeur adjoint
Aide à Domicile en Milieu Rural - Meuse	Directrice

Les ateliers participatifs

Pour créer une réelle émulation entre les acteurs du territoire, le Pays de Verdun a choisi d'organiser deux ateliers participatifs répartis géographiquement sur le Nord meusien.

Ces journées débats autour du numérique, divisées en 3 ateliers thématiques en fonction des publics ciblés, ont permis de :

- Communiquer sur le Pays : ses missions et sa vocation
- Sensibiliser aux enjeux du numérique
- Veiller à l'appropriation de cette nouvelle thématique Leader par les acteurs du territoire
- Constituer une communauté numérique (mailler les initiatives volontaristes isolées et faire se rencontrer les acteurs.)

Déroulement des journées :

*** Matinée : «Développer la Meuse avec le numérique»**

Invités : Élus (222 maires des communes du Pays, 11 présidents des Codecom, conseillers généraux et régionaux)

*** Après-midi : «Quels pôles de développement numérique ?»**

Invités : une centaine d'acteurs ont été conviés (entreprises, institutionnels, professionnels du numérique, associations...)

*** Soirée : «Rural Camp - Mieux vivre au Pays avec le numérique»**

Invités : Habitants du territoire (communication large via les réseaux sociaux et la distribution de flyers)



La première partie des ateliers était consacrée à une présentation du Pays et du diagnostic territorial partagé. L'ensemble des participants étaient ensuite amenés à débattre par petit groupe de 5/6 personnes afin de produire des idées de projets numériques à envisager dans les domaines de la santé, de la formation, du tourisme, des services publics, de la mobilité. Ces journées ont plutôt atteint leur objectif avec globalement une soixantaine de participants lors de chaque journée pour une trentaine d'idées concrètes. Par ailleurs, la majorité des participants est prête à poursuivre la démarche ce qui constitue le noyau solide de la communauté numérique.

Des actions de communication efficaces

Pour sensibiliser un maximum d'acteurs à la démarche, le Pays de Verdun s'appuie sur différents médias² :

- Actualités fréquentes sur sa page Facebook "Pays de Verdun" (teaser BD)
- Articles presse Est Républicain
- Création d'un blog (en cours d'élaboration)
- Restitution des ateliers

2.2 Mise en oeuvre et suivi du projet

Le mode de gouvernance expérimenté lors de la programmation 2007-2013 a donné entière satisfaction aux membres du Groupe d'Action Locale. Aussi, le Pays de Verdun envisage de poursuivre dans la même configuration pour la programmation 2014-2020 soit avec deux instances que sont le **Comité Technique et le Comité de Programmation**. Toutefois, le Pays veillera, dans la mesure du possible et en accord avec l'autorité de gestion,

² Dossier communication en annexe 5.

à affiner ses critères de sélection via une grille d'analyse pour attribuer un rôle décisionnel fort au Comité de Programmation (cf. ci-après note sur le fonctionnement du CP).

2.2.1 Le Comité Technique

Le **Comité technique** constitue une instance technique de préparation et de coordination. Il assure en amont l'instruction des dossiers soumis à la programmation au titre d'une demande d'aide FEADER. Les maîtres d'ouvrage sont invités à participer à cette réunion pour y présenter leur projet. Au regard des projets déposés, le Comité technique :

- vérifie l'éligibilité du projet (adéquation avec la stratégie)
- vérifie la viabilité du projet et mesure les retombées économiques potentielles
- aide au développement d'une valeur ajoutée
- apporte des conseils quant à la structuration du projet

Le Comité Technique est composé :

- de l'équipe d'animation du Pays de Verdun
- des référents techniques des structures privées siégeant au Comité de Programmation
- des techniciens des différents EPCI du Groupe d'Action Locale
- des référents du service instructeur
- des partenaires financiers
- l'ensemble des référents des programmes d'aides en Lorraine
- de l'autorité de gestion
- de toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur le(s) dossier(s) présenté(s)

En raison des mesures d'intervention communes entre le Programme LEADER, le FEDER et le CPER, notamment pour ce qui concerne le développement des usages (cf. Chapitre 1 : "Articulation avec les autres politiques d'aide"), il est proposé d'élargir les missions du Comité technique pour 2014-2020. Le Pays de Verdun, dans son rôle d'interface de proximité, doit être la porte d'entrée clairement identifiée sur le territoire pour l'accès aux différents fonds possibles. En effet, lorsqu'un projet sera déposé, le Comité Technique pourra émettre un avis d'opportunité quant à l'éligibilité du projet (fiche descriptif à l'appui) et **orienter** le cas échéant **vers un programme d'aide plus adapté (FEDER/CPER)**. Pour optimiser l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, le Pays veillera à une communication adaptée à l'intention des potentiels porteurs de projets pour expliquer ce rôle de catalyseur. Ainsi, le Comité technique sera force de proposition pour **améliorer l'impact de l'opération sur le territoire**.

A l'instar du Comité de Programmation, le CT a une vision d'ensemble des projets de développement local émanant du territoire. Cette étape dans la vie d'un dossier est cruciale : elle offre un **espace de rencontre entre des acteurs** qui ne seraient pas amenés à se rencontrer en dehors du contexte LEADER. Le CT permet de **créer des synergies** entre les participants et de **d'enrichir des projets sur la base d'une démarche multi-partenaire**. Pour toutes ces raisons, le Pays souhaite conserver cette instance pour la programmation 2014-2020.

2.2.2. Le Comité de Programmation

Le **Comité de Programmation**, organe décisionnel du Groupe d'Action Locale, se réunit en moyenne 1 fois par trimestre pour voter l'attribution des aides européennes LEADER. Il doit être composé de 49% d'élus et à 51% de représentants de la société civile. Il est présidé par le Président du Pays de Verdun.



Pour assurer une parfaite cohérence territoriale, le GAL invitera systématiquement à assister au Comité de Programmation les acteurs suivants :

- l'Autorité de Gestion ou de son représentant,
- l'organisme payeur : l'ASP,
- le service référent et d'appui de proximité (DDT),
- les partenaires financiers,
- les membres associés

Composition et fonctionnement

Principe phare de la démarche LEADER , la gouvernance est « une forme de pilotage par différentes parties prenantes. Les décisions ne sont plus le fait d'un unique décideur (ou groupe de décideurs) omnipotent, mais bien le fruit de la concertation après avoir soigneusement pesé le pour et le contre selon les différents intérêts des parties prenantes. »

Contrairement à la programmation 2007-2013, le Comité de Programmation sera constitué de **52 % de membres du collège privé** et de 48% de membres issus du collège public. Pour la validité des décisions, la règle du double quorum est maintenue dans la configuration 2014-2020.

Le Comité de Programmation réunit des acteurs du territoire engagés dans l'élaboration de la candidature depuis les prémices de nos travaux. Le collège public est composé des **12 présidents titulaires**, représentants des 11 EPCI de la Fédération du Pays de Verdun ainsi que du Conseil Départemental. Le collège privé, quant à lui, rassemble les représentants de **13 structures de la société civile** impliquées dans la vie du territoire. Chaque poste titulaire est doublé d'un suppléant mais celui-ci est rattaché à l'ensemble du collège. En séance, il peut donc représenter n'importe quel titulaire dudit collège absent.

En lien avec la priorité ciblée définie "Pays de Verdun : un territoire numérique en devenir", les structures identifiées sont:

- des experts du numérique
- des organismes oeuvrant dans le domaine de la santé (aide à la personne, maintien à domicile...)
- des organismes de formation/d'enseignement
- des acteurs du monde économique (notamment de l'entreprise)
- des chambres consulaires
- des organismes d'aide à l'emploi et à l'insertion sociale
- des acteurs touristiques

La liste des membres est détaillée ci-après.

Rôle du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation décide ou non de l'attribution d'une subvention Leader sur les projets en fonction de leur pertinence et après avis éclairé du Comité Technique.

Pour appuyer le rôle de ce Comité de Programmation, le GAL du Pays de Verdun a mis au point, au cours de la précédente programmation, une grille d'analyse pour définir de l'intensité d'une aide LEADER en fonction de la pertinence du projet et ce à l'aide de critères qualitatifs. Fort de cette expérience, le Pays de Verdun souhaite poursuivre cette démarche via un système de notation pour 2014-2020.

Si le taux d'aide de 90% est fixe, le taux maximal d'aide publique peut quant à lui être modulé en fonction de critères spécifiques qualitatifs ou sur la nature du projet (type d'opération (investissements, événementiel, communication). L'ensemble de ces critères sont précisés au travers des fiches actions (Chapitre 3. Plan de développement).

Composition du Comité de programmation

Collège public		
12		
Territoire	Titulaire	Suppléant
CA Grand VERDUN	Président	Représentant
Codecom du Pays de MONTMEDY	Président	Représentant
Codecom du Pays de SPINCOURT	Président	Représentant
Codecom du Pays de STENAY	Président	Représentant
Codecom du Pays D'ETAIN	Président	Représentant
Codecom CENTRE - ARGONNE	Président	Représentant
Codecom MEUSE VOIE SACREE	Président	Représentant
Codecom Du VAL DE MEUSE & de la VALLEE DE LA DIEUE	Président	Représentant
Codecom de la Région de DAMVILLERS	Président	Représentant
Codecom du VAL DUNOIS	Président	Représentant
Codecom de VARENNES-MONT-FAUCON	Président	Représentant
Conseil Départemental	Président	Représentant

Collège privé	
13	
Structure titulaire	Structure suppléante
Chambre des métiers de la Meuse	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 55
Chambre de Commerce et d'Industrie	Alexis Lorraine
Pépinière d'entreprise SMD	Mission locale Verdun
EVENSIS	Filien
Numéripôle de Bras-Sur-Meuse	Fédération départementales des Centres sociaux
Centre Hospitalier de Verdun	Association Meusienne d'Information et d'Entraide
CANOPE	Association Meusienne pour la Famille 55
Net 55	Union des Commerçants Verdunois
Pôle Emploi Verdun	Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
ADMR Meuse	Musée de la Bière à Stenay
Chambre d'agriculture de la Meuse	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
Association de médecins maisons de santé	Conseil Départemental du Tourisme
ARTICOM	Cyberbase de Clermont en Argonne

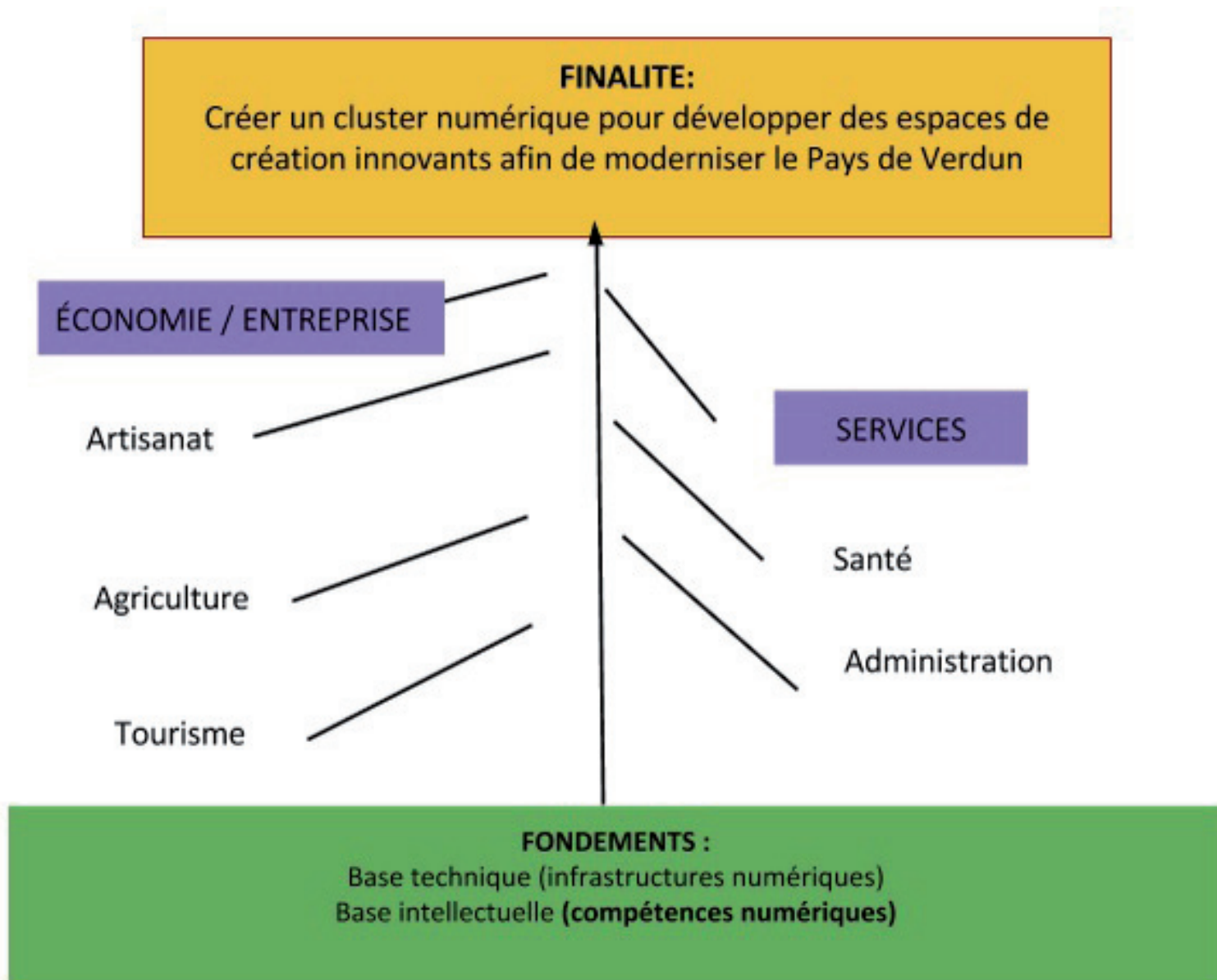
NB:
la liste des membres du Comité de Programmation envisagée sera soumise à approbation de l'autorité de gestion

CHAPITRE III :

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

3.1. Fiches actions

SCHÉMA EXPLICATIF DE LA PRIORITÉ CIBLÉE



La stratégie LEADER se décline en **4 fiches action**.

INTITULE	OBJECTIF ET RATTACHEMENT A LA STRATÉGIE	PART DE L'ENVELOPPE
1. Veiller à une montée en compétence massive	Cette mesure vise à accompagner le grand public mais aussi les professionnels dans l' acquisition de nouvelles compétences soit dans le domaine du numérique soit via le numérique. Il s'agira par ailleurs de développer des formes d'enseignement innovantes .	25%
2. Encourager les nouvelles formes de solidarité et l'accès aux services pour tous	Cette fiche action a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens par la mise en commun de moyens et de services visant à faciliter leur quotidien. La mise en oeuvre des actions interviendra dans le champ de la e-santé, du maintien à domicile ainsi que dans la e-administration .	12%
3. Moderniser les activités dans les domaines clés de l'économie du territoire	L'ensemble des actions réalisées dans les filières agricole, artisanale et touristique doivent permettre de gagner en efficience et de développer des activités annexes. L'échange de bonnes pratiques entre les filières et l'expérimentation de projets multi-partenariaux seront au coeur de cette mesure.	12%
4. Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire #meusetech	Il s'agit d'impulser une dynamique collective (#meusetech) avec pour objectif la création d'un réseau d'acteurs et de lieux numériques. Les enjeux de cette mise en réseau sont multiples (création de valeurs économique et d'emplois, diffusion de connaissances et au développement de nouvelles compétences tout en créant du lien social).	25%
Coopération	La coopération peut être transnationale ou interrégionale. Elle a pour principaux objectifs de renforcer la mise en oeuvre de la stratégie du GAL; d'acquérir et de transférer des compétences et des moyens et de partager mutuellement des pratiques.	6%
Gérer, animer et évaluer le GAL	L'objectif est de permettre une gestion et une animation optimales du programme sur le territoire. Cela permettra la pérennisation des actions et de la démarche, en rendant la programmation efficiente. Il s'agit aussi de conforter notre GAL au sein du réseau de développement en interne comme en externe.	20%

FICHE ACTION 1

Veiller à une montée en compétence massive

Objectif et rapport à la priorité ciblée :

Le diagnostic montre que, malgré une bonne appropriation du numérique par les habitants et les acteurs locaux, de fortes disparités dans les usages subsistent à l'échelle du territoire.

- Manque de compréhension des enjeux liés au numérique
- Méconnaissance des usages existants et de leur utilisation

“Massive” sous-entend la nécessité de poser ces bases de manière rapide en visant une montée en compétence globale :

- former le grand public aux usages du numérique
- élever le niveau de qualification des professionnels via le numérique
- encourager de nouvelles formes d'enseignement

Aide à la connaissance et la maîtrise des outils et des usages pour identifier de nouveaux besoins, en fonction des différents publics cibles, auxquels le numérique apporte une réponse concrète.

Type de projets éligibles :

- Initier le **réseau des médiateurs numériques** (plan de développement territorial de la connaissance et du savoir, moyens humains, animation ...)
- Aménagement d'**espaces de partage de compétences** (Espaces Publics Numériques fixes ou mobiles, médiathèque, investissements matériels, ...)
- Mise en oeuvre d'un **programme de formation** visant l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances et / ou de compétences définies
- Développement de **modules d'enseignement** dans le cadre d'une formation ouverte à distance (FOAD) de type E-learning (plates-formes de partage, espaces de travail collaboratif, ...)
- **Mutualisation de ressources didactiques** hébergées à distance
- Diffusion innovante des **savoirs et des connaissances numériques** (sessions d'apprentissage spécifiques et qualifiantes (MOOC, blended learning, interventions de spécialistes, voyages d'études, partenariats avec les entreprises, ...)
- Organisation d'**évènementiels** (salons, conférences, ateliers, expositions,...)
- **Communication et sensibilisation** (campagnes de promotion ciblées, ...)

Bénéficiaires :

Structure porteuse du GAL (Pays, PETR, ...)

Établissements publics (Collectivités locales, organismes de formation agréés, Chambres consulaires...)

Associations

Entreprises

Type de soutien (subvention, aide forfaitaire, avance remboursable..) : Subvention

Lien avec d'autres réglementations :

- **Règlement d'exécution (UE) n°808/2014** portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013;
- **Règlement de l'UE n°1305/2013** du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil :
 - » Priorité 1A "Favoriser l'innovation, la coopération et développement de la base de connaissances dans les zones rurales";
 - » Priorité 6A : "Faciliter la diversification, la création et le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois";
 - » Priorité 6B : "Promouvoir le développement local dans les zones rurales";
 - » Priorité 6C : "Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales";
- **Programme de Développement Rural Régional de Lorraine FEADER de mars 2014 :**
 - » Mesure 1 "Transfert de connaissance et transfert d'information"
 - » Mesure 7 " Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales " du PDRR FEADER de mars 2014;
 - » Mesure 19.3 "Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement"
- **Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges**, version du 24 novembre 2014- adaptée par la Commission Européenne :
 - » Priorité 2 (2.c) : "Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité"
- **CPER Lorraine : Volet numérique**
 - » Orientation 2 : "Développement des usages, des services et contenus numériques"

Dépenses éligibles :

- Création d'Espaces publics numériques (fixes ou mobiles):
 - » Investissements (Achat d'équipement informatique, de matériel, ameublement, travaux d'aménagements intérieurs...)
 - » Acquisition de logiciels / outils spécifiques
 - » Animation / Ingénierie pour le lancement de l'équipement
- Dépenses relatives aux frais de conception, de réalisation et de mise à disposition des supports pédagogiques numériques
- Prestations de services externes (développement de la plate-forme, élaboration de contenus pédagogiques et autres prestations intellectuelles)
- Formations, animations numériques, transfert de compétences
- Actions de sensibilisation et communication

Dépenses inéligibles :

- les frais généraux ou coûts de structure (téléphone, fluides...) qui ne peuvent clairement être reliés à l'action,
- les frais de déplacement et de restauration des stagiaires dépenses liées au renouvellement de matériel / équipement ayant déjà bénéficié d'un accompagnement de LEADER
- Les actions de formation en lien avec les programmes d'éducation ou des systèmes de niveaux secondaire ou supérieur;

Conditions d'éligibilité :

- opération ayant trait au numérique au service d'un projet global
- le projet doit obligatoirement se dérouler sur le territoire du Pays de Verdun
- le projet devra s'articuler avec les stratégies des acteurs départementaux et régionaux

Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection :

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera affinée lors de la phase de conventionnement par le Comité Technique. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

- 1 - Dimension multi-partenariale (montée en compétences, actions collectives et participatives) et territoriale (recherche d'un maillage efficace)
- 2 - Adéquation avec la stratégie de développement = inscription au coeur de la dynamique numérique
 - pour les espaces numériques : présence de plusieurs technologies, animation, facilité d'accès au public
 - pour les formations : avec du numérique pour le numérique
- 3 - Qualité des outils ou des formations proposés au regard du projet global (supports interactifs, adaptabilité au niveau de compétence de l'apprenant, durée de la formation, qualification ou diplôme à l'issue de la formation, part de la formation en présenciel...)

Modalités de financement :

Taux de cofinancement FEADER (taux fixe de 90 % du taux d'aide publique cumulée limité à 80%)	72% des dépenses totales éligibles (20% d'autofinancement obligatoire)
Taux maximal d'aide publique	
Plancher retenu pour l'aide Leader	5 000 € minimum
Plafond de base retenu pour l'aide Leader	20 000 € maximum
Modulation du plafond de base en fonction des critères précisés ci-dessus	1 - + 15 %
	2 - + 30 %
	3 - + 50 %

Indicateurs de réalisation :

(renseignés par le porteur de projet lors du dépôt de la demande, ils permettront de juger de l'impact de l'action après réalisation et seront exploités pour l'évaluation finale de la stratégie)

- Nombre de bénéficiaires
- Pourcentage de la population rurale bénéficiant de cette montée en compétence
- Nombre de projets élaborés
- Taux de fréquentation des lieux (dans le cas d'EPN)
- Nombre d'actions d'animation mises en place
- Nombre de personnes atteintes par la campagne de promotion
- Nombres d'emplois créés

FICHE ACTION 2

Encourager les nouvelles formes de solidarité et l'accès aux services pour tous

Objectif et rapport à la priorité ciblée :

Mettre les nouvelles technologies au service de l'humain pour favoriser l'accès aux services et pallier les difficultés de mobilité dans les espaces ruraux.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens par la mise en commun de moyens et de services visant à faciliter leur vie au quotidien.

A terme, cette mesure doit permettre de moderniser le maillage territorial des services à la population pour renforcer les pôles d'attractivité au travers des actions suivantes :

- Développer la **e-santé** et la **télémédecine** pour lutter contre la désertification médicale
- Prolonger le **maintien à domicile** pour les personnes âgées et handicapées
- Optimiser l'**accessibilité aux services** pour tous (e-administration, open data, ...)

Type de projets éligibles :

- Aménagement d'espaces publics multi-services fixes ou mobiles (bornes visioguichet pour accéder aux services en ligne, mise en relation avec un interlocuteur à distance, ...)
- Outils d'aide à la décision (SIG, instruction des permis de construire, ...)
- Actions de dématérialisation des démarches administratives
- Élaboration et mise en place de dispositifs favorisant le maintien à domicile (domotique, sol intelligent, télé-assistance, monitoring, ...)
- Acquisition d'équipements pour la prévention, le diagnostic et le suivi des maladies à distance (transmission des informations et imagerie, visio-assistance, ...)
- Actions de sensibilisation, de communication et de promotion

Bénéficiaires :

Structure porteuse du GAL (Pays, PETR, ...)

Établissements publics (Collectivités locales, établissements hospitaliers, maisons de santé)

Associations (dont associations d'aide à la personne)

Entreprises

Type de soutien (subvention, aide forfaitaire, avance remboursable..) : Subvention

Lien avec d'autres réglementations :

- **Règlement d'exécution (UE) n°808/2014** portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013;
- **Règlement de l'UE n°1305/2013** du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil :
 - » Priorité 1A "Favoriser l'innovation, la coopération et développement de la base de connaissances dans les zones rurales";
 - » Priorité 6A : "Faciliter la diversification, la création et le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois";
 - » Priorité 6B : "Promouvoir le développement local dans les zones rurales";
 - » Priorité 6C : "Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales";
- **Programme de Développement Rural Régional de Lorraine FEADER de mars 2014 :**
 - » Mesure 1 "Transfert de connaissance et transfert d'information"
 - » Mesure 7 " Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales " du PDRR FEADER de mars 2014;
 - » Mesure 19.3 "Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement"
- **Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges**, version du 24 novembre 2014- adaptée par la Commission Européenne :
 - » Priorité 2 (2.c) : "Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité"
- **CPER Lorraine : Volet numérique**
 - » Orientation 2 : "Développement des usages, des services et contenus numériques"

Dépenses éligibles :

- Études
- Équipements (Matériel, acquisition de dispositifs innovants, acquisition de véhicules spécifiques)
- Acquisition de logiciels et formations liées
- Formations, animations numériques, transfert de compétences
- Frais salariés directement liés à l'opération

Dépenses inéligibles :

- Frais d'hébergement, de restauration, de déplacement
- Frais de fonctionnement courant de la structure (bureautique, ...)
- Frais de fonctionnement des outils numériques (hébergement et maintenance)
- Gros oeuvre

Conditions d'éligibilité :

- opération ayant trait au numérique au service d'un projet global
- le projet doit obligatoirement se dérouler sur le territoire du Pays de Verdun
- le projet devra s'articuler avec les stratégies des acteurs départementaux et régionaux

Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection :

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera affinée lors de la phase de conventionnement par le Comité Technique. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

- 1 - Adéquation avec la stratégie de développement = inscription au coeur de la dynamique numérique
- 2 - Dimension multi-partenariale (montée en compétences, actions collectives et participatives) et territoriale (recherche d'un maillage efficace)
- 3 - Qualité = valeur ajoutée par / grâce au numérique
- 4 - Exemplarité du projet et innovation (technologique, technique et / ou sociale)

Modalités de financement :

Taux de cofinancement FEADER (taux fixe de 90 % du taux d'aide publique cumulée limité à 80%)	72% des dépenses totales éligibles (20% d'autofinancement obligatoire)
Taux maximal d'aide publique	
Plancher retenu pour l'aide Leader	5 000 € minimum
Plafond de base retenu pour l'aide Leader	12 000 € maximum
Modulation du plafond de base en fonction des critères précisés ci-dessus	1 - + 15 % 2 - + 30 % 3 - + 40 % 4 - + 50 %

Indicateurs de réalisation :

(renseignés par le porteur de projet lors du dépôt de la demande, ils permettront de juger de l'impact de l'action après réalisation et seront exploités pour l'évaluation finale de la stratégie)

- Nombre d'utilisateurs / bénéficiaires
- Nombre d'actions d'animation mises en places
- Nombre de personnes touchées par la campagne de communication
- Nombre d'emplois créés

Dans le domaine de la-e-administration :

- Nombre d'administrations concernées
- Nombre "théorique" d'habitants impactés

FICHE ACTION 3

Moderniser les activités dans les domaines clés de l'économie du territoire

Objectif et rapport à la priorité ciblée :

La création d'un territoire numérique s'appuie sur l'expérience de plusieurs branches. Des filières clés de l'économie du territoire ont d'ores et déjà été identifiées pour concentrer les efforts afin de faire du numérique un véritable levier de développement et particulièrement dans les **domaines de l'agriculture du tourisme et de l'artisanat**.

L'ensemble des actions réalisées doit permettre aux professionnels de gagner en efficacité et de développer des activités annexes. L'échange de bonnes pratiques entre les filières et l'expérimentation de projets multi-partenariaux seront au coeur de cette mesure.

Type de projets éligibles :

1. Agriculture et Forêt

- Appropriation de systèmes de gestion et de contrôle des récoltes et des systèmes de production (outils de gestion des intrants, d'expérimentation des gains de productivité et de travail, ...)
- Développement d'outils en faveur de la valorisation des productions locales (plate-forme de e-commerce dans le domaine des circuits courts, ...)

2. Artisanat / Commerce

- Modernisation d'équipements pour développer son activité (matériels, logiciels spécifiques, ...)
- Actions d'accompagnement visant à développer à conquérir de nouveaux marchés (stratégie de développement numérique, études, ...)
- Conforter les usages numériques au quotidien (diversification des activités, meilleure visibilité sur Internet : fidélisation clientèle, outils collaboratifs (ex : Building Information Modeling), ...)

3. Tourisme

- Acquisition de techniques et/ou d'outils numériques visant à apporter une réelle valeur ajoutée au tourisme et à la culture (visite virtuelle, réalité augmentée, numérisation des oeuvres, ...)
- Amélioration des systèmes d'information et base de données
- Actions en faveur de l'évolution des sites Internet vers les fonctionnalités du "web 2.0" et du e-commerce en ligne
- Développement d'outils de promotion et de commercialisation des produits touristiques

Bénéficiaires :

Structure porteuse du GAL (Pays, PETR, ...)
 Entreprises (TPE notamment)
 Chambres consulaires (CMA, CCI, Chambre d'Agriculture)
 Agriculteurs
 Particuliers
 Associations
 Collectivités locales

Type de soutien (subvention, aide forfaitaire, avance remboursable..) : Subvention

Lien avec d'autres réglementations :

- **Règlement d'exécution (UE) n°808/2014** portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013;
- **Règlement de l'UE n°1305/2013** du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil :
 - » Priorité 1A "Favoriser l'innovation, la coopération et développement de la base de connaissances dans les zones rurales";
 - » Priorité 6A : "Faciliter la diversification, la création et le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois";
 - » Priorité 6B : "Promouvoir le développement local dans les zones rurales";
 - » Priorité 6C : "Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales";
- **Programme de Développement Rural Régional de Lorraine FEADER de mars 2014 :**
 - » Mesure 1 "Transfert de connaissance et transfert d'information"
 - » Mesure 7 " Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales " du PDRR FEADER de mars 2014;
 - » Mesure 19.3 "Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement"
- **Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges**, version du 24 novembre 2014- adaptée par la Commission Européenne :
 - » Priorité 2 (2.c) : "Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité"
- **CPER Lorraine : Volet numérique**
 - » Orientation 2 : "Développement des usages, des services et contenus numériques"

Dépenses éligibles :

- Réalisation d'études et diagnostics
- Équipement **numérique** et formation liée (matériel et logiciel, matériel de sonorisation et d'éclairage) si directement rattaché à l'opération concernée
- Prestation(s) externe(s) liée(s) à la conception d'une scénographie innovante (recours aux nouvelles technologies) Formations, animations numériques, transfert de compétences
- Frais de traduction
- Frais de numérisation du patrimoine
- Frais d'ingénierie spécifique et ponctuelle liés au démarrage du projet
- Actions de communication directement liées à l'opération soutenue (création de sites web, parution encarts publicitaires, relais de communication institutionnels, ...)

Dépenses inéligibles :

- Frais d'hébergement, de restauration, de déplacement
- Frais de fonctionnement courant de la structure (bureautique, gestion, comptabilité ...)
- Frais de fonctionnement des outils numériques (hébergement et maintenance)
- Gros oeuvre

Conditions d'éligibilité :

- opération ayant trait au numérique au service d'un projet global
- le projet doit obligatoirement se dérouler sur le territoire du Pays de Verdun
- les actions devront s'inscrire dans une logique de développement d'une stratégie numérique globale de l'activité
- le projet devra s'articuler avec les stratégies des acteurs départementaux et régionaux

Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection :

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera affinée lors de la phase de conventionnement par le Comité Technique. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

- 1 - Adéquation avec la stratégie de développement = inscription au coeur de la dynamique numérique
- 2 - Dimension multi-partenariale (montée en compétences, actions collectives et participatives)
- 3 - Qualité = valeur ajoutée par / grâce au numérique (traduction des sites web pour les sites touristiques, diversification des activités, augmentation du chiffre d'affaires, ...)
- 4 - Exemplarité du projet et innovation (technologique, technique et / ou sociale)

Modalités de financement :

Taux de cofinancement FEADER (taux fixe de 90 % du taux d'aide publique cumulée limité à 80%)	72% des dépenses totales éligibles (20% d'autofinancement obligatoire)
Taux maximal d'aide publique	
Plancher retenu pour l'aide Leader	5 000 € minimum
Plafond de base retenu pour l'aide Leader	12 000 € maximum
Modulation du plafond de base en fonction des critères précisés ci-dessus	1 - + 15 %
	2 - + 30 %
	3 - + 40 %
	4 - + 50 %

Indicateurs de réalisation :

(renseignés par le porteur de projet lors du dépôt de la demande, ils permettront de juger de l'impact de l'action après réalisation et seront exploités pour l'évaluation finale de la stratégie)

- Taux d'utilisation de l'outil (nombre de producteurs / agriculteurs)
- Taux d'évolution du chiffre d'affaire
- Nombre de structures associées au projet
- Nombre d'emplois créés
- Fréquentation des sites Internet
- Nombre de contacts établis par Internet

FICHE ACTION 4

Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire

Objectif et rapport à la priorité ciblée :

Le Pays de Verdun doit favoriser la **mise en réseau des différents acteurs** sur la toile comme dans la vie réelle. Le développement de ces liens est important au sein du Pays de Verdun mais aussi entre le Pays et les sites environnants (Metz, Nancy, Reims, Site Belval - Luxembourg).

Il s'agit d'impulser une dynamique collective (#meusetech) avec pour objectif la création d'un réseau d'acteurs et de lieux numériques. Les enjeux de cette mise en réseau sont multiples : création de valeurs économique et d'emplois, diffusion de connaissances et au développement de nouvelles compétences tout en créant du lien social.

Type de projets éligibles :

- **Aménagement d'espaces de créativité et d'innovation** (espaces de coworking, FabLab, incubateur, pépinières, ...)
- Animation de la communauté numérique (moyens humains, outils de communication, plate-forme collaborative, ...)
- Mise en oeuvre de **projets expérimentaux** en lien avec le développement les nouvelles technologies (Living Lab)
- **Organisation d'événements et de rencontres** pour renforcer la visibilité des initiatives, encourager le partage d'expériences et susciter de nouveaux projets (cafés de Pays, forums, conférences, ...)

Bénéficiaires :

Structure porteuse du GAL (Pays, PÉTR, ...)

Sociétés coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) / Sociétés coopératives et participatives (SCOP)

Collectivités publiques

Associations

Particuliers

Entreprises

Type de soutien (subvention, aide forfaitaire, avance remboursable..) : Subvention

Lien avec d'autres réglementations :

- **Règlement d'exécution (UE) n°808/2014** portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013;
- **Règlement de l'UE n°1305/2013** du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil :
 - » Priorité 1A "Favoriser l'innovation, la coopération et développement de la base de connaissances dans les zones rurales";
 - » Priorité 6A : "Faciliter la diversification, la création et le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois";
 - » Priorité 6B : "Promouvoir le développement local dans les zones rurales";
 - » Priorité 6C : "Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales";
- **Programme de Développement Rural Régional de Lorraine FEADER de mars 2014 :**
 - » Mesure 1 "Transfert de connaissance et transfert d'information"
 - » Mesure 7 " Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales " du PDRR FEADER de mars 2014;
 - » Mesure 19.3 "Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement"
- **Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges**, version du 24 novembre 2014- adaptée par la Commission Européenne :
 - » Priorité 2 (2.c) : "Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité"
- **CPER Lorraine : Volet numérique**
 - » Orientation 2 : "Développement des usages, des services et contenus numériques"

Dépenses éligibles :

- Frais d'études et de prestations intellectuelles
- Investissements (Achat d'équipement informatique, de matériel, ameublement, travaux d'aménagements intérieurs...)
- Acquisition de logiciels spécifiques
- Organisation d'événementiels, cachet des intervenants
- Création d'outils, de services expérimentaux et/ou innovants issus d'un travail commun
- Actions de sensibilisation et communication
- Frais d'ingénierie liés au lancement de l'opération

Dépenses inéligibles :

- Frais de fonctionnement courant de la structure (bureautique, ...)
- Frais de fonctionnement des outils numériques (hébergement et maintenance)
- Gros oeuvre
- Frais de VRD - Réseaux divers

Conditions d'éligibilité :

- opération ayant trait au numérique au service d'un projet global
- le projet doit obligatoirement se dérouler sur le territoire du Pays de Verdun
- le projet devra s'articuler avec les stratégies des acteurs départementaux et régionaux

Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection :

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera affinée lors de la phase de conventionnement par le Comité Technique. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

- 1 - Dimension multi-partenariale (montée en compétences, actions collectives et participatives) et territoriale (recherche d'un maillage efficace)
- 2 - Adéquation avec la stratégie de développement = inscription au coeur de la dynamique numérique
- 3 - Exemplarité du projet et innovation (technologique, technique et / ou sociale)
- 4 - Qualité = valeur ajoutée par / grâce au numérique

Modalités de financement :

Taux de cofinancement FEADER (taux fixe de 90 % du taux d'aide publique cumulée limité à 80%)	72% des dépenses totales éligibles (20% d'autofinancement obligatoire)
Taux maximal d'aide publique	
Plancher retenu pour l'aide Leader	5 000 € minimum
Plafond de base retenu pour l'aide Leader	20 000 € maximum
Modulation du plafond de base en fonction des critères précisés ci-dessus	1 - + 15 %
	2 - + 30 %
	3 - + 40 %
	4 - + 50 %

Indicateurs de réalisation :

(renseignés par le porteur de projet lors du dépôt de la demande, ils permettront de juger de l'impact de l'action après réalisation et seront exploités pour l'évaluation finale de la stratégie)

- Nombre de bénéficiaires
- Nombre d'entreprises concernées
- Pourcentage de la population rurale bénéficiant de services / infrastructures nouveaux ou améliorés (TIC)
- Nombre de projets expérimentaux élaborés
- Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche (entreprises, acteurs académiques, administrations, usagers finaux)
- Nombre d'actions d'animation mises en places
- Nombre de personnes atteintes par l'événement
- Nombre d'emplois créés

FICHE ACTION 5

Coopération

(fiche à affiner pendant la phase de conventionnement et au cours de la mise en oeuvre du programme)

Objectif :

Quelle soit transnationale ou interrégionale, la coopération a pour principaux objectifs de renforcer la mise en oeuvre de la stratégie du GAL. La coopération doit permettre de partager mutuellement des bonnes pratiques, d'acquérir et/ou de transférer des nouvelles compétences dans le domaine du numérique pour trouver des nouvelles solutions contribuant au développement des territoires.

Apport de la coopération pour la mise en oeuvre de la stratégie

- **Implication des acteurs du Pays** : la coopération constitue une opportunité pour les acteurs du territoire de s'impliquer dans le programme et de vivre de l'intérieur une action LEADER.
- **Mutualisation** des coûts grâce à la pluralité des partenaires
- **Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire** par la promotion du Pays de Verdun à l'extérieur
- **Ouvrir le territoire** vers l'extérieur pour développer un réseau de partenaires commerciaux et culturels.

La coopération doit déboucher sur la mise en oeuvre d'un projet concret mutualisé entre les partenaires.

Bénéficiaires :

Structure porteuse du GAL (Pays, PETR...)
Collectivités locales et leurs groupements
Établissements publics
Particuliers et entreprises

Type de soutien (subvention, aide forfaitaire, avance remboursable..) : Subvention

Lien avec d'autres réglementations :

- **Règlement d'exécution (UE) n°808/2014** portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013;
- **Règlement de l'UE n°1305/2013** du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil :
 - » Priorité 1A "Favoriser l'innovation, la coopération et développement de la base de connaissances dans les zones rurales";
 - » Priorité 6A : "Faciliter la diversification, la création et le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois";
 - » Priorité 6B : "Promouvoir le développement local dans les zones rurales";
 - » Priorité 6C : "Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales";
- **Programme de Développement Rural Régional de Lorraine FEADER de mars 2014 :**
 - » Mesure 1 "Transfert de connaissance et transfert d'information"
 - » Mesure 7 " Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales " du PDRR FEADER de mars 2014;
 - » Mesure 19.3 "Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement"
- **Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges**, version du 24 novembre 2014- adaptée par la Commission Européenne :
 - » Priorité 2 (2.c) : "Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité"
- **CPER Lorraine : Volet numérique**
 - » Orientation 2 : "Développement des usages, des services et contenus numériques"

Dépenses éligibles :

De l'idée au projet :

Coûts de la préparation technique pour les projets inter-territoriaux et transnationaux : recherche de partenaires, premiers contacts, rencontres préalables, voyages d'études.

Coûts immatériels liés à la réalisation d'un projet de coopération :

- ingénierie (interne ou prestation)
- frais d'organisation (voyages d'études et accueil de délégations)
- frais de traduction

Réalisation d'un projet de coopération :

- Acquisition d'équipement (matériel, logiciel...)
- Dépenses immatérielles (Prestations intellectuelles,...)
- Actions de communication et de promotion
- Coûts immatériels liés à l'ingénierie (interne ou prestation) et aux frais d'organisation

Dépenses inéligibles :

- Frais de fonctionnement courant de la structure (bureautique, ...)

Conditions d'éligibilité :

La présentation du projet de coopération envisagé devra comporter à minima :

- les partenaires envisagés
- la description des actions
- les objectifs
- le calendrier prévisionnel
- la valeur ajoutée du projet de coopération au sein de la stratégie du GAL

Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection :

Le processus de sélection des projets se traduira par une grille d'analyse des projets qui sera affinée lors de la phase de conventionnement par le Comité Technique. Certains critères ou principes guidant leur définition peuvent d'ores et déjà être mentionnés ici.

- 1 - Dimension territoriale (rayonnement de l'action)
- 2 - Adéquation avec la stratégie de développement = inscription au coeur de la dynamique numérique
- 3 - Qualité = valeur ajoutée par / grâce au numérique
- 4 - Innovation (technologique, technique et / ou sociale)

Modalités de financement :

Taux de cofinancement FEADER (taux fixe de 90 % du taux d'aide publique cumulée limité à 80%)	72% des dépenses totales éligibles (20% d'autofinancement obligatoire)
---	--

Taux maximal d'aide publique

Plancher retenu pour l'aide Leader	5 000 € minimum
Plafond de base retenu pour l'aide Leader	40 000 € maximum
Modulation du plafond de base en fonction des critères précisés ci-dessus	1 - + 15 %
	2 - + 30 %
	3 - + 40 %
	4 - + 50 %

Le dispositif "De l'idée au projet" ne devra pas excéder 20 % du montant global de l'opération.

Indicateurs de réalisation :

(renseignés par le porteur de projet lors du dépôt de la demande, ils permettront de juger de l'impact de l'action après réalisation et seront exploités pour l'évaluation finale de la stratégie)

- Nombre de territoires organisés impliqués
- Nombre d'acteurs locaux associés à la démarche

FICHE ACTION 6

Gestion, animation et évaluation du Groupe d'Action Locale

Objectif :

L'objectif est de permettre une gestion et une animation optimales du programme sur le territoire. Cela permettra la pérennisation des actions et de la démarche, en rendant la programmation efficiente. Il s'agit aussi de conforter notre GAL au sein du réseau de développement en interne comme en externe.

Type d'opération éligible

Frais de fonctionnement inhérents à la mise en oeuvre des stratégies LEADER sur les périmètres des GAL :

- fonctionnement de l'équipe technique
- animation, communication, suivi et évaluation.

Bénéficiaires :

Structure porteuse du GAL (Pays, PETR...)

Type de soutien (subvention, aide forfaitaire, avance remboursable..) : Subvention

Lien avec d'autres réglementations :

- **Règlement d'exécution (UE) n°808/2014** portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil (articles 34 et 35)
- **Programme de Développement Rural Régional de Lorraine FEADER de mars 2014 :**
» Mesure 19.7 "Soutien aux frais de fonctionnement et d'animation des GALS"

Dépenses éligibles :

- *les frais salariaux et charges liés à la gestion et l'animation du programme,*
- *les coûts de formation de l'équipe technique et des membres du Comité de Programmation du GAL,*
- *les coûts liés à la communication (campagnes de communication, promotion destinée à renforcer la lisibilité du programme)*
- *les coûts liés au suivi et à l'évaluation de la stratégie*

Dépenses inéligibles :

- Frais de fonctionnement courant de la structure (bureautique, ...)

Modalités de financement :	
Taux de cofinancement FEADER (taux fixe de 90 % du taux d'aide publique cumulée limité à 80%)	72% des dépenses totales éligibles (20% d'autofinancement obligatoire)
<i>Taux maximal d'aide publique</i>	
Plancher retenu pour l'aide Leader	50 000 € minimum
Plafond de base retenu pour l'aide Leader	28 000 € maximum

NB: Le montant consacré au fonctionnement, à l'évaluation et à la communication du Groupe d' Action Locale ne pourra excéder 25% des dépenses publiques éligibles prévisionnelles.

3.2. Maquette financière

Au regard de l'enveloppe globale LEADER de **17 760 300 €** disponible au niveau régional, le Pays de Verdun sollicite une enveloppe de **1 700 000 €** en tenant compte du nombre de candidats potentiels en région Lorraine. Surtout, la stratégie de développement envisagée pour 2014-2020 répond à un réel besoin sur le territoire, déjà fragilisé, et table sur l'émergence de projets innovants.

La répartition de l'enveloppe de 1 700 000€ est élaborée en fonction des actions à prioriser : le Pays souhaite concentrer l'effet-levier du programme sur les actions 1 et 4 soit la montée en compétence et la mise en réseau. Toutefois, les services de qualité (e-santé, télémédecine et e-administration) ainsi que la modernisation des secteurs économiques clés sont à soutenir pour assurer une dynamique sociale et économique sur le territoire.

Taux de cofinancement FEADER

Il n'est donc pas possible de faire évoluer le taux de cofinancement LEADER qui sera fixe à 90% sur toutes les mesures. Toutefois, la Commission européenne autorise la **modulation du taux maximim d'aide publique** selon des *critères spécifiques et cohérents avec la stratégie LEADER*. Ces critères de modulation peuvent être *qualitatifs ou porter sur la nature des projets, le type de bénéficiaires, le coût des projets*.

Conformément à l'article 34 du règlement UE 1305 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le futur GAL veillera à garantir l'égalité de traitement des demandeurs.

Contributions publiques françaises

Le calcul des contributions publiques est établi sur la base du ratio 90% / 10% entre le cofinancement LEADER et les contreparties nationales (**mobilisant du FEADER**). Cela dit, sont exclues ici les dépenses publiques nationales n'appelant pas de FEADER (top up) bien qu'elles soient à prendre en compte.

A partir de cette logique de 10% d'aide publique nationale permettant de lever 90%, il a été choisi de répartir les contributions publiques nationales comme ceci :

- 30% Conseil Régional
- 30% Conseil Départemental ¹
- 40% Collectivités Autres (Codecom / Communes)²

Pour ce qui est des financements privés, des pistes déjà explorées du côté de la Fondation Orange.

1 Lettre de soutien en annexe 6

2 Lettre de soutien en annexe 7

Maquette financière

Fiches actions	Contributions publiques françaises			FEADER	Fiches mesures du PDR Lorraine éventuellement concernées	Dépenses publiques totales	Contribution privée éventuelle	Taux de cofinancement LEADER par rapport à la dépense publique totale
	Conseil Régional	Conseil Départemental	Communautés de Communes					
1. Veiller à une montée en compétence massive	14 167	14 167	18 889	425 000	Mesure 1 : transfert de connaissances et actions d'information	472 222	Fondation Orange	90%
2. Encourager les nouvelles formes de solidarité et l'accès aux services pour tous	6 800	6 800	9 067	204 000	Mesure 7 – Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	226 667	Fondation Orange	90%
3. Moderniser les activités dans les domaines clés de l'économie du territoire	6 800	6 800	9 067	204 000	Mesure 6 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises	226 667	Fondation Orange	90%
4. Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire	14 167	14 167	18 889	425 000	Mesure 6 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises	472 222	Fondation Orange	90%
5. Coopération	3 400	3 400	4 533	102 000	Mesure 16 : Coopération	113 333		90%
6. Gérer, animer et évaluer le GAL			37 778	340 000	Mesure 19 : LEADER	377 778		90%
TOTAL	45 333	45 333	98 222	1 700 000		1 888 889		

CHAPITRE IV :

PILOTAGE DU PROJET

4.1. Organisation du Groupe d'Action Locale

Pour la période 2014-2020, le Pays de Verdun sera la structure porteuse du GAL. D'un point de vue administratif et financier, la cellule Pays est subordonnée à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun par convention signée par l'ensemble des Présidents des Communautés de communes adhérentes à la structure Pays¹. Son fonctionnement actuel donne entière satisfaction. En effet, cette organisation permet à la fois une souplesse de fonctionnement et une transparence dans la comptabilité publique, une traçabilité des écritures de dépenses et de recettes de la cellule Pays (budget annexe Pays).

Une ingénierie expérimentée au service de LEADER

En terme de moyens humains, il est convenu de maintenir une cellule d'ingénierie ancrée sur l'ensemble du territoire, composée de **2 équivalent temps plein (ETP)** attachés exclusivement à Leader. Le territoire peut s'appuyer sur son expérience de l'animation et de la gestion sur trois générations de programme LEADER. Comme actuellement, le GAL sera animé par un(e) chargé(e) de mission et un(e) gestionnaire pour assurer son fonctionnement. Cette configuration, qui a prouvé son efficacité, sera reconduite sur le prochain programme.

L'équipe LEADER sera donc constituée de:

Une animatrice LEADER

Missions :

- Accompagnement des maîtres d'ouvrage : Accueil et accompagnement des porteurs de projet en vérifiant la cohérence entre le projet et la stratégie LEADER : conseil, aide au montage des dossiers de demande et de paiement, recherche de cofinancements, suivi technique des dossiers, élaboration et/ou accompagnement des projets de coopération ;
- Mise en oeuvre et suivi de la programmation : réalisation des objectifs, réalisation de bilans intermédiaires, conception et mise en place d'outils d'aide à la décision, organisation de réunions d'information ;
- Communication et réseautage : détection et impulsion de projets, suivi général de la communication du programme auprès des acteurs locaux, participation au réseau régional LEADER ;
- Gestion administrative et financière du dispositif LEADER : suivi des opérations sur le logiciel OSIRIS, suivi financier et consommation de l'enveloppe ;
- Organisation et fonctionnement du GAL: relations avec les élus référents, préparation des réunions de comité de programmation, veille réglementaire ;

Un gestionnaire LEADER

Missions :

- Suivi administratif des dossiers : suivi des opérations sur le logiciels OSIRIS, assurer le montage des dossiers de demande et de paiement en lien avec le porteur de projet (collecte de pièces...) ;
- Vérification et contrôle de l'exécution des projets (factures, respect de la commande publique, ...) ;
- Suivi financier des dossiers programmés et payés ;
- Accompagnement des porteurs de projet pour la demande de versement de la subvention ;
- Contrôle sur place ;

Des compétences complémentaires pour la réussite du projet

Un animatrice numérique du territoire

Missions :

- Conseil et accompagnement des porteurs de projets (expertise technique)
- Communication autour de la stratégie de développement numérique du Pays
- Animation de la communauté web du Pays

¹ Les statuts du Pays de Verdun en annexe 8

- Aide à la mise en réseau des acteurs
- Conseil au développement de nouveaux outils numériques et/ou technologiques adaptés aux besoins spécifiques du projet

Un chargé de mission Pays

- Suivi transversal des contractualisations (Europe - Etat - Région)
- Mise en place et animation d'actions inscrites dans la Charte de Pays

Des outils de vulgarisation à destination des porteurs de projets

Au regard de la complexité des procédures d'obtention de fonds européens, l'équipe du GAL a un rôle crucial à jouer dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Ainsi, lors du précédent programme, constatant les difficultés rencontrées par certains porteurs, certaines actions de vulgarisation ont été mises en place. Pour 2014-2020, cette démarche sera renforcée pour faciliter la tâche des interlocuteurs du GAL. A titre d'exemple, **un guide explicatif** sera élaboré pour présenter les tenants et les aboutissants du programme et faciliter ainsi les démarches du porteur avant même le dépôt de dossier. En outre, des **réunions d'information publiques** seront organisées de manière décentralisées à l'échelle du territoire.

Une porte d'entrée unique pour l'ensemble des fonds d'aide ?

Pour la programmation 2014-2020, le Pays souhaite renforcer son rôle d'interface, de médiateur de proximité. En effet, le Pays de Verdun étudie l'opportunité de constituer **une porte d'entrée unique pour l'ensemble des fonds relatifs à la priorité ciblée LEADER** afin de simplifier les démarches administratives des porteurs de projet. Le GAL ne pourra pas se substituer aux autres référents des programmes d'aide mais assurera une coordination efficace entre les différents programmes d'intervention.

Pour ce faire, une réunion a déjà eu lieu avec les principaux financeurs en lien avec la priorité ciblée 2014-2020. Les porteurs de projets pourraient déposer au GAL une fiche descriptive unique. Ainsi, l'idée d'une porte d'entrée unique est que le Pays détermine quels financements sont les plus adéquats pour le projet. Le Comité technique pourrait alors proposer un plan de financement optimisé au maître d'ouvrage. Cependant, cette réflexion doit être menée conjointement avec les services de la Région Lorraine, qui gère l'ensemble des fonds, ainsi qu'avec les services de l'Etat.

4.2. Suivi et évaluation du programme

En matière de suivi et d'évaluation, le Pays de Verdun envisage trois temps d'évaluation sur l'ensemble de la programmation 2014-2020 :

- Evaluation in itinere
- Evaluation à mi-parcours,
- Evaluation finale

L'ensemble des rapports viseront à **mesurer l'efficacité de la stratégie** sur le territoire à partir d'indicateurs de réalisation et d'impact (se référer aux fiches action) et d'ajuster au besoin la maquette financière. Des indicateurs communs sont définis par le Pays en fonction de chaque fiche action : ils permettront de comparer l'impact des projets. Ils seront à renseigner par le maître d'ouvrage au moment de la demande d'aide comme des objectifs à atteindre. Lors de la phase de paiement, le GAL s'attachera à contrôler la réalisation effective de ces indicateurs. Ces données seront exploitées pour l'évaluation de la stratégie. Aussi, le Pays invite les porteurs de projets à **se doter d'outils numériques de mesure, de gestion et de récolte des données en lien avec les indicateurs de réalisation** (ex: ProxyEPN pour les espaces de médiation numérique permet de mesurer la fréquentation).

Evaluation in itinere

Les outils d'évaluation mis en place pendant la programmation Leader 2007-2013 seront repris et renforcés. Un bref **bilan financier à chaque Comité de Programmation** sera réalisé : consommation de l'enveloppe FEADER par fiche-action (nombre de projets et FEADER préprogrammés, programmés ferme et payés). En outre un **suivi des projets réalisés** sera effectué, notamment par la diffusion de vidéos, de photos ou d'articles de presse montrant concrètement les résultats des projets soutenus. Un **bilan annuel** du GAL sera communiqué en fin d'année au Comité de Programmation (répartition territoriale des projets LEADER, type de porteur de projet, moyenne du taux de FEADER par projet, taux d'intervention par cofinanceur...). Ce bilan intégrera l'ensemble des faits marquants de l'année : actions de communication, animations et événementiels, actualités, rencontres...). Au fil de la programmation précédente, l'équipe du GAL a tenu à jour un **tableau de bord très détaillé des projets déposés** (état du dossier, informations relatives au projet, dates des étapes de la vie du dossier, plan de financement, axe d'intervention mobilisé...). Aussi, cet observatoire donnera lieu à un **suivi attentif de la dynamique de programmation** (évolution de la maquette financière, consommation par fiche action, respect du pourcentage de l'enveloppe dédiée aux projets réalisés en aires urbaines, etc...). Ces outils efficaces, expérimentés sur 2007-2013 et maîtrisés par la cellule d'ingénierie, servent de base fondamentale au suivi quotidien du programme. Enfin, le Pays de Verdun a mis en place un **extranet**, déjà fonctionnel, pour permettre le **suivi des dossiers en ligne**. Ainsi, les porteurs de projets obtiendront un code (inscrit dans le courrier d'accusé de réception du GAL) qui leur donnera accès à leur compte. Ils pourront connaître l'état d'avancement de leur dossier et les démarches à réaliser (pièces à fournir). Toutefois, cet outil n'a pas vocation à remplacer le lien direct avec l'équipe technique du GAL. Il s'agit simplement d'un outil supplémentaire pour répondre à des questions simples.

Une évaluation à mi-parcours et évaluation finale

A la différence de l'évaluation in itinere, les **évaluations à mi-parcours et finale** constituent des photographies à un moment donné de la situation du programme Leader. Ces étapes d'évaluation donnent la possibilité aux acteurs du GAL de se rencontrer, d'échanger sur la programmation et de se projeter ensemble pour l'avenir du territoire. La mise en place de ces temps d'évaluation, désormais bien identifiés dans la gestion du temps des techniciens et auprès des acteurs du futur GAL, constituent des prétextes et des contextes favorables pour préconiser des changements à opérer pour ensuite mieux adapter aux besoins du territoire sa stratégie. Dans cette optique, un bilan intermédiaire pourra donner lieu à un **remaniement de la stratégie de développement** ou de la maquette financière si nécessaire.

Pour la réalisation de ces travaux, le Pays de Verdun étudiera la possibilité d'avoir recours à un **accompagnement extérieur** soit via l'aide d'un stagiaire (étudiant en Master 1 ou 2, aménagement du territoire/développement local ou politiques européennes) soit via un bureau d'études spécialisé **pour garantir un maximum d'objectivité** et un regard extérieur « neuf ». En effet, il est souvent difficile pour les acteurs d'avoir une vision globale, impartiale et objective, des actions et du territoire. Il s'agit donc de partager une situation à un instant « T » pour comprendre et apprécier la valeur de ce qui est fait, et évoluer. Les réponses obtenues auront d'autant plus de poids qu'elles seront partagées par tous les acteurs du GAL (membres du comité de programmation, les techniciens, les cofinanceurs ou l'autorité de gestion etc).

Evaluer c'est aussi **se comparer aux autres**. Si deux territoires ne sont jamais similaires, il est toujours intéressant de pouvoir observer leurs points communs et leurs différences. Il peut aussi être valorisant de présenter des analyses à des échelles plus grandes pour évaluer l'intérêt d'un dispositif local à l'échelle régionale par exemple. Cependant, on ne peut faire ce travail de comparaison que si les données disponibles dans les territoires sont comparables. C'est pour cela qu'il peut être intéressant, en début de programmation, de se coordonner sur des questions et des méthodes d'évaluation communes. Un travail avait été amorcé entre les GAL de Lorraine, la DRAAF Lorraine et le Carrefour des Pays Lorrains pour **élaborer des indicateurs communs** dans les évaluations respectives à chaque territoire.

Sur la base de critères d'analyse quantitatifs et qualitatifs, le GAL du Pays de Verdun réalisera donc évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pour estimer l'importance de son action.

En outre, le Pays veillera à porter une attention particulière au **suivi des projets après réalisation** (quelles retombées, quelles difficultés rencontrées etc..). A titre d'exemple, plusieurs interviews des maîtres d'ouvrage LEADER ont été engagées en 2015 par le GAL pour mesurer l'impact des projets réalisés.

Ces évaluations doivent enfin permettre de **mutualiser et de capitaliser l'expérience Leader** pour améliorer les futurs programmes 2021-2028 !

4.3. Capitalisation et diffusion

Actions de communication et de promotion

La communication est indispensable pour faire connaître le programme et pour valoriser ses actions, dans un objectif de transfert d'expérience. Pourtant elle est considérée comme insuffisamment développée sur le GAL du Pays de Verdun car LEADER reste peu connu des acteurs locaux. Suite à l'évaluation à mi-parcours, des actions originales ont été mises en place :

Dès le lancement du programme, le GAL du Pays de Verdun a réalisé un **guide pratique** sur LEADER autour de la thématique touristique. Largement diffusée auprès des acteurs touristiques, cette plaquette d'information présente les axes d'intervention de LEADER ainsi que la démarche de demande d'une subvention.



Sur le **site Internet** du Pays de Verdun, plusieurs pages sont consacrées à LEADER et de nombreuses ressources sont en téléchargement. D'autres initiatives plus ponctuelles ont permis de faire connaître le programme : **newsletter** mensuelle, publication d'une **fiche de synthèse** LEADER dans les bulletins intercommunaux, envoi annuel d'un **appel à projets Leader** à près de 300 destinataires, guide à destination des nouveaux élus...

Récemment, une **page Facebook** a été créée pour faire part des actualités du GAL et un blog va animer la communauté numérique. En parallèle, l'intervention de l'équipe technique du GAL en **réunions publiques** (conseils communautaires) a suscité un regain de dépôts de dossier. Les techniciens des collectivités locales ainsi que les structures associées doivent aussi servir de relais de terrain. L'ensemble de ces actions doivent être poursuivies et étoffées pour 2014-2020.

Participation au réseau lorrain

Comme sur la programmation écoulee, le Pays de Verdun participera activement à la vie du réseau INTERGAL lorrain en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains, le Réseau Rural et l'Autorité de Gestion (DRAAF Lorraine sur 2007-2013, Région Lorraine pour 2014-2020). En effet, ces rencontres donnent lieu à un partage d'expériences et de bonnes pratiques pour une mise en oeuvre optimale du programme LEADER. L'Autorité de Gestion assure le suivi de l'axe LEADER en Lorraine (valeur réglementaire, évaluation, suivi des dynamiques de programmation, contrôles et gestion...). Le Carrefour des Pays lorrains, quant à lui, apporte un appui méthodologique et favorisant les échanges et la coopération entre les GAL de la région.

Au sein de ce réseau, le Pays de Verdun propose d'être la **structure relais dans le domaine du numérique** pour l'ensemble des territoires lorrains : elle a vocation à diffuser ses savoirs et son expertise auprès des autres GAL lorrains lorsque ces derniers en exprimeront le besoin.

CONCLUSION

Fort de l'expérience de trois générations de programme LEADER, le Pays de Verdun souhaite poursuivre cette démarche pour 2014-2020 autour d'une thématique innovante et prometteuse. Innovation, synergie et transversalité sont des fondamentaux du programme LEADER. Ces notions porteront la mise en oeuvre du programme.

La mobilisation des acteurs au fil des rencontres organisées par le Pays a généré une réelle effervescence donnant lieu à des échanges constructifs et fructueux. Conscients des enjeux cruciaux pour le développement du territoire, les participants ont manifesté un vif intérêt pour la problématique numérique en particulier lors des ateliers débat. Grâce à ces rencontres, un noyau dur d'acteurs locaux a pu voir le jour et tend à devenir une véritable communauté qu'il convient d'animer et de conforter.

Indéniablement, le réseau des infrastructures numériques doit être renforcé pour optimiser le développement d'usages innovants sur le nord Meusien. C'est pourquoi, le territoire compte bien s'appuyer sur l'existant pour aménager des espaces de partage des compétences et des services. Dans ce sens, le Pays encouragera le développement de pôles numériques mutualisés offrant des services de qualité pour tous les habitants du territoire. En parallèle, des actions d'accompagnement des publics devront se mettre en place pour monter en compétences. Enfin, les filières-clés de l'économie du Pays de Verdun doivent capitaliser leurs ressources pour diversifier leurs activités.

Pour devenir un territoire numérique, le Pays de Verdun jouera un rôle de catalyseur : médiateur entre les structures du territoire, il a pour vocation d'encourager les coopérations entre acteurs et d'impulser ainsi des projets novateurs.

Au travers de cette priorité ciblée, le Pays de Verdun saura relever un défi de taille : constituer un véritable cluster autour des technologies numériques pour devenir une terre d'avenir.

ANNEXES

1. LISTE DES COMMUNES COMPOSANT LE PAYS DE VERDUN.....	64
2. CARTOGRAPHIE DU TAUX DE PÉNÉTRATION EN MEUSE (SDANT)	67
3. LISTE DES FINANCEURS ASSOCIÉS.....	68
4. GUIDE D'ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	69
5. ACTIONS DE COMMUNICATION.....	71
6. LETTRE DE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	78
7. LETTRE DE SOUTIEN DU TERRITOIRE ORGANISÉ.....	80
8. LES STATUTS DU PAYS DE VERDUN.....	81

1. LISTE DES COMMUNES COMPOSANT LE PAYS DE VERDUN

Liste des communes constitutives du Pays de Verdun

Code INSEE	Nom
55002	Abaucourt-Hautecourt
55004	Aincreville
55007	Ambly-sur-Meuse
55008	Amel-sur-l'Etang
55009	Ancemont
55013	Arrancy-sur-Crusne
55014	Aubréville
55018	Autréville-Saint-Lambert
55022	Avioth
55023	Avocourt
55024	Azannes-et-Soumazannes
55025	Baâlon
55028	Bantheville
55033	Baulny
55034	Bazeilles-sur-Othain
55036	Beauclair
55037	Beaufort-en-Argonne
55039	Beaumont-en-Verdunois
55042	Belleray
55043	Belleville-sur-Meuse
55045	Belrupt-en-Verdunois
55047	Béthelainville
55048	Béthincourt
55050	Bezonvaux
55053	Billy-sous-Mangiennes
55055	Blanzée
55057	Boinville-en-Woëvre
55065	Boureuilles
55068	Brabant-en-Argonne
55070	Brabant-sur-Meuse
55071	Brandeville
55072	Braquis
55073	Bras-sur-Meuse
55076	Bréhéville
55077	Breux
55078	Briouilles-sur-Meuse
55082	Brocourt-en-Argonne
55083	Brouennes
55094	Buzy-Darmont
55095	Cesse
55099	Champneuville
55102	Charny-sur-Meuse
55103	Charpentry
55105	Châtillon-sous-les-Côtes
55106	Chattancourt
55107	Chaumont-devant-Damvillers
55109	Chauvency-le-Château
55110	Chauvency-Saint-Hubert
55113	Cheppy
55117	Clermont-en-Argonne
55118	Cléry-le-Grand
55119	Cléry-le-Petit
55124	Consenvoye
55137	Cuisy
55139	Cumières-le-Mort-Homme
55140	Cunel
55143	Damloup
55145	Damvillers
55146	Dannevoux
55149	Delut
55153	Dieppe-sous-Douaumont
55154	Dieue-sur-Meuse
55155	Dombasle-en-Argonne
55156	Dombras
55158	Dommary-Baroncourt
55162	Domremy-la-Canne
55164	Douaumont
55165	Doulcon
55166	Dugny-sur-Meuse
55167	Dun-sur-Meuse
55168	Duzey
55169	Ecouviez
55170	Ecurey-en-Verdunois
55171	Eix
55174	Epinonville
55180	Esnes-en-Argonne
55181	Etain
55182	Eton
55183	Etraye
55188	Flassigny
55189	Fleury-devant-Douaumont
55191	Foameix-Ornel
55192	Fontaines-Saint-Clair
55193	Forges-sur-Meuse
55199	Froidos
55200	Fromeréville-les-Vallons
55201	Fromezey
55202	Futeau
55204	Génicourt-sur-Meuse
55206	Gercourt-et-Drillancourt
55208	Gesnes-en-Argonne
55211	Gincrey
55216	Gouraincourt
55218	Gremilly
55219	Grimaucourt-en-Woëvre
55222	Gussainville
55225	Halles-sous-les-Côtes
55226	Han-lès-Juvigny
55236	Haudainville

Liste des communes constitutives du Pays de Verdun

55115	Cierges-sous-Montfaucon
55116	Le Claon
55239	Haumont-près-Samogneux
55241	Heippes
55244	Herméville-en-Woëvre
55250	Inor
55252	Iré-le-Sec
55253	Les Islettes
55255	Jametz
55257	Jouy-en-Argonne
55260	Julvécourt
55262	Juvigny-sur-Loison
55266	Lachalade
55275	Lamouilly
55276	Landrecourt-Lempire
55279	Laneuville-sur-Meuse
55280	Lanhères
55286	Lemmes
55292	Liny-devant-Dun
55293	Lion-devant-Dun
55297	Lissey
55299	Loison
55306	Louppy-sur-Loison
55307	Louvemont-Côte-du-Poivre
55310	Luzy-Saint-Martin
55313	Malancourt
55316	Mangiennes
55321	Marre
55323	Martincourt-sur-Meuse
55324	Marville
55325	Maucourt-sur-Orne
55336	Merles-sur-Loison
55338	Milly-sur-Bradon
55339	Mogeville
55341	Moirey-Flabas-Crépion
55343	Montblainville
55345	Mont-devant-Sassey
55346	Montfaucon-d'Argonne
55347	Les Monthairons
55349	Montigny-devant-Sassey
55351	Montmédy
55355	Montzéville
55356	Moranville
55357	Morgemoulin
55361	Moulainville
55362	Moulins-Saint-Hubert
55364	Mouzay
55365	Murvaux
55367	Muzeray
55375	Nantillois

55383	Neuville-en-Argonne
55385	Nixéville-Blercourt
55387	Nouillonpont
55391	Olizy-sur-Chiers
55394	Ornes
55395	Osches
55400	Parfondrupt
55403	Peuvillers
55405	Pillon
55408	Pouilly-sur-Meuse
55410	Quincy-Landzécourt
55411	Rambluzin-et-Benoite-Vaux
55416	Rarécourt
55419	Récicourt
55420	Récourt-le-Creux
55422	Regnéville-sur-Meuse
55425	Remoiville
55428	Réville-aux-Bois
55437	Romagne-sous-les-Côtes
55438	Romagne-sous-Montfaucon
55443	Rouvres-en-Woëvre
55445	Rouvrois-sur-Othain
55449	Rupt-en-Woëvre
55450	Rupt-sur-Othain
55453	Saint-André-en-Barrois
55458	Saint-Jean-lès-Buzy
55461	Saint-Laurent-sur-Othain
55464	Saint-Pierrebillers
55468	Samogneux
55469	Sassey-sur-Meuse
55471	Saulmory-et-Villefranche
55481	Senon
55482	Senoncourt-les-Maujouy
55484	Septsarges
55489	Sivry-la-Perche
55490	Sivry-sur-Meuse
55492	Sommedieue
55495	Sorbey
55497	Les Souhesmes-Rampont
55498	Souilly
55500	Spincourt
55502	Stenay
55505	Thierville-sur-Meuse
55508	Thonne-la-Long
55509	Thonne-le-Thil
55510	Thonne-les-Près
55511	Thonnelle
55512	Tilly-sur-Meuse
55523	Vacherauville
55525	Vadelaincourt

Liste des communes constitutives du Pays de Verdun

55377	Nepvant
55379	Le Neufour
55535	Vaudoncourt
55536	Vauquois
55537	Vaux-devant-Damloup
55544	Velosnes
55545	Verdun
55546	Verneuil-Grand
55547	Verneuil-Petit
55549	Véry
55552	Vigneul-sous-Montmédy
55554	Villécloye
55556	Ville-devant-Chaumont
55561	Villers-devant-Dun
55563	Villers-lès-Mangiennes
55566	Villers-sur-Meuse
55567	Ville-sur-Cousances
55571	Vilosnes-Haraumont
55572	Vittarville
55578	Warcq
55580	Wavrille
55582	Wiseppe

55527	Varennnes-en-Argonne
-------	----------------------

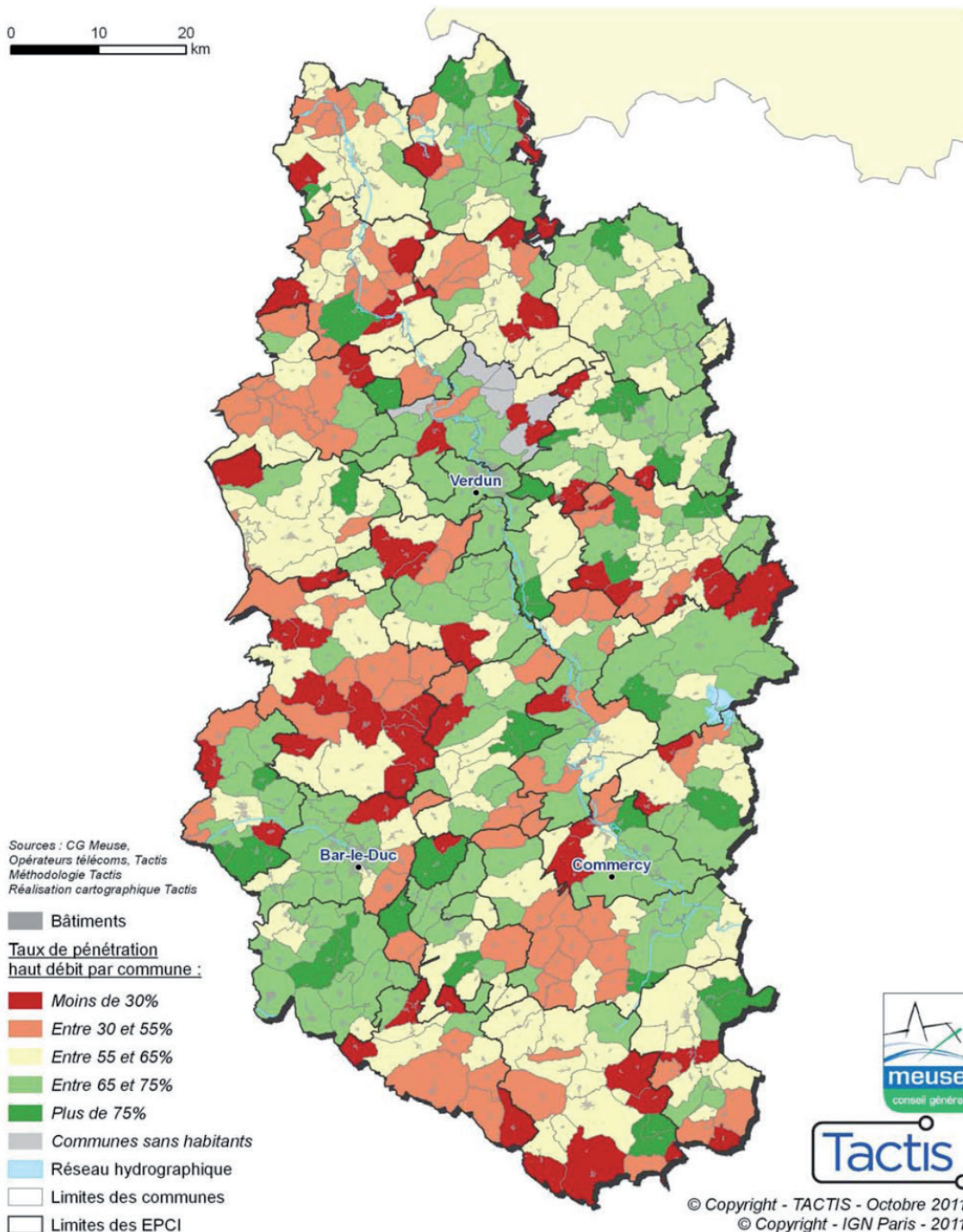
2. CARTOGRAPHIE DU TAUX DE PÉNÉTRATION EN MEUSE (SDANT)



Taux de pénétration Haut Débit



Département de la Meuse



3. LISTE DES FINANCEURS ASSOCIÉS

Structure et programme d'aide concerné	INTERLOCUTEUR
Caisse des dépôts	Arnaud DAOUDAL
Sous préfecture <i>DETR</i>	Audrey MATINELLI
Préfecture	Audrey REY
Conseil Régional <i>FEDER/FSE</i> <i>CPER</i>	Myriam THIRY Philippe LECOMTE Cyril MULLER
Conseil Régional <i>Appui territoire</i>	Frédéric WATERLOT
Fondation Orange	Francis JACQUERAY
Fond de Solidarité Numérique	Vincent WAHL
GIP Objectif Meuse	Anne-Laure ADAM
Département de la Meuse <i>Affaires Européennes Politique Contractuelle</i>	Pierre MERTZ

4. GUIDE D'ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

QUALIFICATION DES USAGES NUMERIQUES SUR LE PAYS DE VERDUN

Guide d'entretien semi-directif

Cet entretien durera entre 20 et 40 minutes. L'objectif est d'obtenir une vision claire de l'état de l'écosystème numérique existant sur le Pays de Verdun et de ses perspectives d'évolution. Pour cela, nous cherchons à identifier l'ensemble des initiatives innovantes et des « têtes de réseau » du territoire, mais aussi de manière plus générale à qualifier les usages du numérique par la population et les organisations du territoire, leurs besoins, les problématiques rencontrées qui pourraient être résolues grâce au numérique, etc.

Cette série d'entretiens a notamment pour objectif de préparer une série d'ateliers collaboratifs sur la stratégie numérique du Pays de Verdun sur la période 2014-2020, qui se déroulera au cours du mois d'avril.

- Nom de l'organisation :
- Nom de l'interviewé(e) :
- Poste de l'interviewé(e) :

ETAT DES LIEUX

- Brève description du réseau de l'organisation sur le territoire du Pays de Verdun :
 - Individus et organisations
 - Localisations
 - Quels types de lien avec ces acteurs (fréquence, finalité...)?
 - « Zones blanches »
- Qualification des usages numériques au sein de l'organisation :
 - Qui est concerné : entreprises, associations, administrations ou habitants ?
 - Quels usages aujourd'hui ? Quel niveau de complexité dans l'utilisation des outils et du réseau ?
 - Quels usages prometteurs ?
 - Quels besoins d'accompagnement et quelles difficultés rencontrées ?
 - Est-ce l'infrastructure qui pose problème ou le manque de formation au numérique ? Ou le manque d'autres outils ? La mise en réseau des acteurs ? etc.
 - Quels accomplissements grâce au numérique ? Quels objectifs ont-ils pu être atteints ?
- Initiatives innovantes de l'organisation sur le territoire au cours des dernières années
- Chantiers numériques en cours / chantiers liés au numérique ou aux enjeux de la transition digitale
- Principales difficultés rencontrées par l'organisation et / ou l'interviewé dans ses missions, et sur lesquelles le numérique pourrait avoir un impact

PROSPECTIVE :

- Quels sont les futurs chantiers liés à la transition digitale de votre organisation et de ses parties prenantes ?
- Plus généralement, quelles sont les principaux changements de fond auxquels votre organisation fait face ?
 - o Directement liés au numérique
 - o Indirectement ou indépendants du numérique
 - RH : recrutement, qualité de vie au travail, formation / compétences, mobilité, ...
 - Marketing : positionnement, image, stratégie 2.0, relation client, communication...
 - Gestion : financements, contrôle de gestion, passage à l'échelle...
 - Logistique : achats / approvisionnements, stockage, transport / distribution...
 - Etc.
- Dans quelle mesure votre organisation jouera-t-elle un rôle de leader dans la stratégie numérique du Pays ? Quelles compétences votre organisation serait-elle susceptible d'apporter dans une démarche transversale pour innover dans l'économie du Pays ? Dans le social ?
- Quelle vision du Pays en tant que territoire numérique en 2020 ?
- Parmi les thématiques suivantes, donnez des exemples d'initiatives numériques innovantes qui vous sembleraient pertinentes dans le contexte du territoire du Pays de Verdun :

Santé	
Tourisme	
Mobilité	
Entrepreneuriat	
Artisanat	
Agriculture	
Vie associative	
Nouvelles formes de travail (télétravail, co-working)	
Médiation numérique	
Administration	
Commerce	
Culture	
Formation	
Education	
Environnement	
Services à la personne	
Services aux entreprises	
Autre ?	

- Plus généralement, avez-vous connaissance d'autres acteurs clés dans l'écosystème numérique du territoire :
 - o Blogueurs
 - o E-commerçants
 - o Têtes de réseaux
 - o ...
- Avez-vous des questions / commentaires / suggestions ?



5. ACTIONS DE COMMUNICATION

Flyer réalisé pour promouvoir les ateliers autour du Numérique



Jeunes, seniors, professionnels ou sans emploi, acteurs du territoire,

venez participer aux tables rondes
Le 29 avril à Thierville ou Le 7 mai à Montmédy !

Imaginons ensemble nos services de demain



QUELQUES IDÉES DE CE QUI SE PASSE AILLEURS

- PROFESSIONNELS**
Des espaces de télétravail, coworking, pour limiter les déplacements.
- LOCATAIRES / PROPRIÉTAIRES**
La domotique dans les logements pour améliorer le confort, économiser l'énergie et gérer votre habitat à distance.
- SENIORS**
Des maisons connectées pour un maintien à domicile en toute sécurité.

flyer recto

KESAKO ?

Les nouvelles technologies offrent aujourd'hui de séduisantes possibilités en terme de **développement économique et de lien social**. Le Pays de Verdun a besoin de vous pour construire ce projet innovant.

Ensemble apportons des solutions numériques en fonction de vos besoins !

QUI EST INVITE ?

Vous n'y connaissez rien en nouvelles technologies ? Tant mieux ! Nous ne cherchons pas des experts du numérique, mais des experts du quotidien.

Tous les habitants du Pays de Verdun sont les bienvenus !

QUI ORGANISE ?

Le Pays de Verdun, fédération des 11 territoires du nord meusien, est une structure en charge du développement local.

COMMENT PARTICIPER ?

A travers les ateliers participatifs pour permettre à chacun de donner son avis :
Ouvert à tous - Une collation sera servie

Mercredi 29 avril 2015 de 18h30 à 21h30
à la salle des fêtes de Thierville sur Meuse

ou
Jeudi 7 mai 2015 de 18h30 à 21h30
à la salle des fêtes de Montmédy

Indisponible à ces dates, envoyez nous vos idées par mail !



CONTACTEZ-NOUS !

Pays de Verdun - ZA Les Marronniers - 55100 Charny sur Meuse
www.pays-de-verdun.fr - Facebook « pays de verdun »
tél : 03 29 84 33 44 - mail : numerique.paysdeverdun@gmail.com

flyer verso

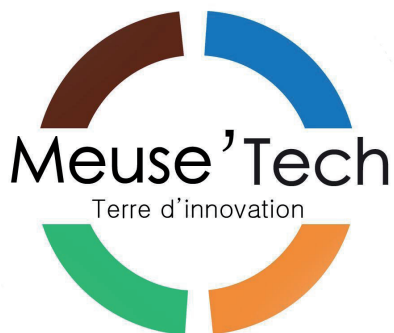
Storytelling réalisé pour promouvoir les ateliers autour du Numérique

Une journée dans la vie d'Alice en 2020 ou le numérique au service du quotidien

Alice, 36 ans, est designer pour un illustre chapelier parisien dont nous tairons ici le nom. Attachée à sa vile natale, Alice voulait mettre à profit son savoir-faire tout en conservant sa qualité de vie en milieu rural.



Livret de restitution suite aux ateliers autour du Numérique



RESTITUTION

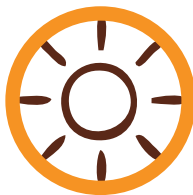
*des débats, ateliers autour du numérique
des 29 avril à Thierville et 7 mai à Montmédy*

*« Le numérique est aussi important
aujourd'hui que l'électricité au siècle dernier. »
Julien Diotry*



Nous avons imaginé ensemble
nos services de demain

THEMATIQUES



TOURISME
ATTRACTIVITE



FORMATION
EDUCATION



ECONOMIE D'ENERGIE
MOBILITE



SANTE
MAINTIEN A DOMICILE



MISE EN RESEAU DES ACTEURS
ET DES PROJETS



LE NUMERIQUE POUR
TOUS ET PARTOUT



TOURISME - ATTRACTIVITE

« Installation de bornes interactives sur les lieux touristiques »

« Réalité augmentée et technologie 3 D »

« Numérisation des oeuvres d'art »

« Développer le géocaching »

« Développer l'information et l'exhaustivité des offres »

« Créer une WebTV avec les actualités du Pays »



FORMATION - EDUCATION

« Former les formateurs »

« Créer une option numérique à l'école »

« Former le grand public à l'utilisation d'internet (stage de formation à destination des élus et citoyen) »

« Former à la création de site web et renforcer les compétences dans le e-business »

« Sensibiliser aux dangers de l'usage d'internet »

« Généraliser les espace numérique de travail (ENT) »



FORMATION - EDUCATION

« Aider les actifs de l'entreprise à choisir des équipements adaptés »

« Former les artisans du bâtiment aux nouvelles normes et aux outils de travail collaboratifs »

« Améliorer la visibilité des entreprises sur internet »

« Développer la formation en distanciel (MOOC) »

« Faire évoluer l'offre des établissements de formation »

« La révolution numérique est aussi importante que l'électricité en 1936. » Julien D.



ECONOMIE D'ÉNERGIE MOBILITE

« Développer les drives fermiers »

« Inciter la consommation des produits locaux dans la restauration collective »

« Pilotage des logements à distance pour gérer l'éclairage, le chauffage, la sécurité... »

« Mise en place d'une plateforme de covoiturage (service à la demande commun) »

« Inciter les acteurs économiques du Pays au télétravail »

« Ville connectée intelligente (gestion transport, consommation d'énergie...) »

« Domotique au service des personnes âgées »



SANTÉ MAINTIEN A DOMICILE

« Télétransmission d'image entre les maisons de santé et les grands pôles hospitaliers »

« Réaliser un pré-diagnostic avec un spécialiste médical à distance »

« Opération médicale assistée par visio-conférence »

« Cabinets médicaux mobiles »

« Développement de maisons connectées pour les personnes âgées (télésurveillance, sol intelligent...) »



MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET DES PROJETS

« Création de fablab »

« Création d'une base de données (plateforme de recherche) qui répertorie l'ensemble de l'offre locale (entreprise, association...) en fonction de critères de recherche »

« Recenser les outils et ressources numériques accessibles au public »

« Créer de l'interaction entre les sites (échange de liens) pour plus de visibilité sur le net »

« Savoir pourquoi et comment utiliser les réseaux sociaux »



LE NUMERIQUE POUR TOUS ET PARTOUT

« Réduire à néant les zones blanches en favorisant la fibre optique sur l'ensemble du territoire »

« Généraliser les points wifi dans les lieux publics (café, restaurant, bus...) »

« Mise à disposition d'un poste informatique ou cyberguichet en mairie pour accéder aux services publics (banque, perception, Poste, SNCF, Pôle emploi...) »

« Libérer les données cadastrales pour consultation par tous »

« Dématérialisation des actes et documents »

« Aujourd'hui la couverture numérique impacte à hauteur de 20% la valeur d'un bien foncier » Julien D.

Articles de presse

Aménagement du territoire

« Réussir la transition numérique »

Le Pays de Verdun, qui regroupe 11 Codecom du Nord-meusien, fixe actuellement dans sa future charte ses grandes orientations stratégiques pour les dix ans à venir. Avec un axe transversal : le numérique.

Ce n'est pas tout à fait un hasard si le très connecté maire de Bras-sur-Meuse a été élu en juin dernier à la tête du Pays de Verdun. Pour porter un projet autour du numérique, la confiance a été accordée à Julien Didry. Actuellement, avec les élus du territoire et l'équipe du « Pays », il peaufine la nouvelle charte de la structure.

La dernière avait été rédigée en 2004, pour dix ans, elle est donc arrivée à échéance l'an dernier. « Un des volets du Pays, ce sont les fonds Leader, les fonds européens, basés sur cette charte définie par les élus », décrit Julien Didry.

La dernière charte était très orientée vers le tourisme et le tourisme de mémoire. « Pour cette partie Leader, le Pays avait obtenu par les fonds Leader environ 1,2 million d'euros pour un programme de six ans ».

La Meuse à la traîne

Réunis en juillet dernier, les élus du Pays de Verdun ont effectué un diagnostic du territoire, en pointant ses atouts et ses faiblesses. « On se rend compte qu'en dix ans de temps, ce sont toujours les mêmes ». A savoir pour les atouts : « Une renommée in-



Julien Didry, président du Pays de Verdun, et Roxane Ledard, animatrice Leader.

ternationale grâce à Verdun, un accès à la propriété facile, des espaces et un cadre de vie agréable » ; au registre des faiblesses, « un déficit de personnel qualifié, un tissu économique peu générateur d'emploi, des infrastructures de transport inadaptées ».

Aussi, pour être plus efficient, le Pays de Verdun a décidé « de s'orienter de manière plus forte sur quelques axes ». Pour Julien Didry, la Meuse doit se concentrer sur ses atouts. « On est à un virage sociétal. Une étude montre qu'aujourd'hui, les jeunes ne travailleront que 10 % de

leur vie, et qu'ils ne veulent pas forcément travailler dans les grandes aires urbaines. Ils ont besoin d'une qualité de vie, et ça, c'est notre force en Meuse ».

Concrètement, pour venir dans le département et y rester, « il faut des réseaux », martèle le président du Pays de Verdun, « des réseaux ferroviaires, routiers, numériques, culturels ». Aussi les grands axes de la nouvelle charte, futur document cadre du Pays, seront le numérique, la mobilité, l'habitat et l'image.

« Passer des paroles aux actes »

Sur le numérique, sans surprise, la Meuse accuse un retard flagrant. « Il faut absolument réussir la transition numérique », insiste le maire de Bras. Le Pays de Verdun doit remettre le 12 juin sa candidature pour accéder aux fonds Leader. L'équipe de la structure est mobilisée sur le dossier. « Nous y travaillons avec un bureau d'études depuis deux mois. Il a réalisé un diagnostic approfondi de l'écosystème numérique dans le Nord-meusien », explique Roxane Ledard, animatrice Leader au Pays de Verdun.

Dans ce volet consacré aux fonds

européens, le Pays va présenter des projets à soutenir : télétravail et coworking, habitat intelligent, e-tourisme à travers la réalité augmentée, créer une plateforme de covoiturage dans Nord-meusien, etc. Grâce au programme Leader, spécialement destiné au milieu rural, le Pays de Verdun peut espérer compter sur 1,3 million d'euros pour mener à bien ces projets. « Ce qui compte, c'est l'innovation, précise Roxane Ledard, de permettre à des projets expérimentaux de voir le jour ».

Lors de son élection à la tête du conseil départemental le 2 avril dernier, Claude Léonard avait précisé que le numérique était l'une des priorités de la nouvelle assemblée. Aujourd'hui, l'équipe du Pays de Verdun l'assure, son président en tête : « Les élus ont perçu les enjeux du numérique ». Mais ça ne suffit pas. « Pendant la campagne des départementales, tout le monde a parlé du numérique, j'ai vu les engagements des uns et des autres, dit Julien Didry. Maintenant, il faut passer des paroles aux actes, car c'est là et maintenant que ça se joue ».

Léa BOSCHERO

Est républicain
19 avril 2015

Numérique

Nord-meusien : imaginer les services de demain

LE PAYS de Verdun, qui regroupe onze intercommunalités de Souilly à Montmédy, organise ce jeudi des ateliers de débat autour du numérique à la salle des fêtes de Montmédy. L'objectif de cette rencontre est de faire émerger les attentes sur le territoire du Pays, en associant tous les habitants à un projet innovant qui les concerne. Le premier débat public autour du numérique proposé à la salle des fêtes de Thierville le 29 avril dernier de 9 h 00 à 21 h 30, avait rassemblé plus de 60 participants, et près de 45 idées de projets ont émergé.

Au cours de cette première journée, trois ateliers se sont succédés, les élus, les professionnels institutionnels et enfin le grand public. Julien Didry, président du Pays de Verdun a introduit ce débat en présentant le Pays mais aussi le programme Leader 2009-2015, orienté sur le tourisme. Le maire de Bras-sur-Meuse a également présenté la nouvelle charte 2015-2020, en énumérant les atouts, les faiblesses et les orientations politiques.

Le cabinet d'études Adverbe était présent pour exposer au public le diagnostic fait sur le territoire concernant la dé-

marche de mise en place d'une stratégie de développement autour du numérique. « Nous devons transformer les faiblesses du territoire en atouts stratégiques », explique Xavier De Mazenod du cabinet Adverbe, mais également « renforcer les filières économiques clés. Face à la diversité des besoins et des opportunités de développement numérique, l'enjeu est de prioriser les actions à mettre en place et d'affiner les axes stratégiques afin de garantir une approche cohérente ».

Le débat s'est suivi en groupes de travail. L'objectif étant de recenser les idées et de relayer l'information dans les communes. Il était demandé aux participants d'énumérer les forces et les faiblesses du territoire et d'imaginer dix actions concrètes pour y remédier. Pour les professionnels, institutionnels et le grand public, la question posée était « comment imaginez-vous le Pays en 2025 ? » en listant des actions concrètes.

La deuxième rencontre a lieu ce jeudi 7 mai à la salle des fêtes de Montmédy de 9 h 30 à 12 h pour les élus, de 14 h à 17 h 30 pour les professionnels et institutionnels et 18 h 30 à 21 h 30 pour le grand public.



Une première rencontre a eu lieu le 29 avril à Thierville. Photo DR

Est républicain
7 mai 2015

Deux journées de débats

Pour associer l'ensemble du territoire à la réflexion du Pays de Verdun, deux journées de rencontres sont organisées à destination des élus et du grand public, le 29 avril à la salle des fêtes Thierville et le 7 mai à la salle des fêtes de Montmédy. Ces ateliers débats seront segmentés en trois parties : le matin pour les élus locaux, l'après-midi pour les acteurs du numérique, le soir pour le grand public.

Le Pays de Verdun est né le 23 novembre 2004, il regroupe 11 Codecom, de Souilly à Montmédy. Il compte 30.000 habitants répartis sur 221 communes et 2.560 km², cinq entités paysagères : forêt argonnaise, vergers des Côtes de Meuse, fleuve Meuse et sa vallée, plaine agricole de la Woëvre, collines du Pays de Montmédy.

6. LETTRE DE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
GRANDS PROJETS, DEVELOPPEMENT ET
ATTRACTIVITE DEPARTEMENTALE
DIRECTION DES TERRITOIRES
SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET POLITIQUES
CONTRACTUELLES

Affaire suivie par
Pierre MERTZ
Tél. : 03 29 45 77 43 ; Courriel : pierre.mertz@meuse.fr

Monsieur Julien DIDRY
Président du Pays de Verdun
ZA Les Marronniers
55100 CHARNY-SUR-MEUSE

Bar-le-Duc, le 5 juin 2015

Objet : Soutien à votre candidature au programme LEADER 2014-2020 et participation au futur Comité de programmation

Monsieur le Président,

Par courrier du 22 mai 2015, vous sollicitez le Département de la Meuse pour soutenir la candidature du Pays de Verdun dans le cadre de l'Appel à Candidatures LEADER 2014-2020 lancé le 19 décembre 2014 par le Conseil régional de Lorraine, nouvelle autorité de gestion du Programme de Développement Rural Régional.

Grâce aux crédits FEADER fléchés sur le nouveau programme LEADER 2014-2020 (enveloppe régionale de 17.3 M€), le Pays de Verdun propose de mettre en œuvre une Stratégie Locale de Développement autour de la thématique prioritaire des services, usages et supports numériques en faveur du développement de l'économie rurale des territoires du pays.

Suite à la présentation détaillée de cette Stratégie Locale de Développement à mes services le 3 juin 2015 et aux échanges sur votre projet de candidature avec le Pôle d'appui aux territoires du Conseil régional de Lorraine le 19 mai 2015, le Département de la Meuse soutient la Stratégie Locale de Développement proposée et souhaite que la candidature du Pays de Verdun soit retenue afin de permettre de valoriser les territoires du pays grâce à l'effet levier de crédits FEADER à la hauteur de vos nouvelles ambitions et de votre bilan très positif du programme LEADER 2007-2013 (impacts réels sur les territoires avec plus de 100 projets, mobilisation renforcée des acteurs locaux, taux de programmation de 1.083 M€, taux de paiement...).

Dès transmission de la notification de votre sélection par le Comité régional de sélection LEADER, je saisirai le Conseil départemental pour confirmation de notre soutien partenarial, qui devrait pouvoir vous être transmis au cours de la phase de conventionnement entre le GAL du Pays de Verdun, le Conseil régional de Lorraine et l'ASP.



Conseil général de la Meuse - Hôtel du département - Place Pierre-François Gossin - BP50514 - 55012 BAR-LE-DUC - www.meuse.fr

Cependant, je vous précise dès à présent que le Département de la Meuse pourra soutenir les opérations des porteurs de projets uniquement dans le cadre de ses règlements d'intervention en vigueur et selon les crédits disponibles.

Enfin, suite à votre proposition et en accord avec l'autorité de gestion, j'ai le plaisir de vous confirmer la volonté du Département de la Meuse d'intégrer le Comité de programmation, instance décisionnelle du futur GAL LEADER du Pays de Verdun, en tant que membre titulaire avec voix délibérative afin de renforcer notre partenariat en faveur du développement équilibré des territoires, dans le cadre du renforcement de son rôle de collectivité de proximité entre les territoires infra-régionaux et la nouvelle région exprimé par le législateur par la reconnaissance du Chef de filât du Département autour de la solidarité des territoires.

Aussi, dès confirmation de votre sélection et lancement de la procédure de constitution du Comité de programmation, vous voudrez bien me saisir à nouveau pour confirmation de notre partenariat et désignation du représentant départemental titulaire et de son suppléant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

Copie à : M. Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil régional de Lorraine, autorité de gestion du futur Programme de Développement Rural Régional de Lorraine 2014-2020

7. LETTRE DE SOUTIEN DU TERRITOIRE ORGANISÉ



Verdun, le 12 juin 2015

Pays de VerdunZA Les Marronniers
55100 CHARNY SUR MEUSETél. : 03.29.83.44.01
E-mail : rledard@ville-verdun.fr
Site : www.pays-de-verdun.fr**Monsieur Jean-Pierre MASSERET**Conseil Régional de Lorraine
Pôle Appui aux Territoires
Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquard
CS 81 004
57036 METZ Cedex 1Affaire suivie par : **Roxane LEDARD**
5403

Objet : Soutien des communautés de communes à la candidature 2014-2020

Monsieur le Président,

L'appel à projets régional Leader 2014-2020 stipule qu'il est nécessaire de joindre à notre candidature la lettre de soutien ainsi que l'intention de co-financement du territoire organisé pour notre programme.

Par la présente, onze Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, formant le Comité Décisionnel de la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun, soutiennent la démarche de dépôt d'un dossier de candidature du territoire pour le programme Leader 2014-2020.

Sur l'ensemble du territoire, les Communautés de Communes concernées par ce projet sont les suivantes :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- la Communauté de Communes Val de Meuse et Vallée de la Dieue
- la Communauté de Communes de Meuse – Voie Sacrée
- la Communauté de Communes du Val Dunois
- la Communauté de Communes du Pays de Stenay
- la Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- la Communauté de Communes du Pays de Spincourt
- la Communauté de Communes de la Région de Damvillers
- la Communauté de Communes du Centre Argonne
- la Communauté de Communes de Montfacon – Varennes-en-Argonne
- la Communauté de Communes du Pays d'Etain.

Chaque intercommunalité participera activement à la mise en œuvre du programme sur le territoire. Par ailleurs, chacune d'entre elles participera au Comité de Programmation.

Par ailleurs, les onze Communautés de Communes, adhérentes à la démarche, s'engagent à apporter leur soutien financier au bon fonctionnement du programme pour les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Monsieur Julien DIDRY,
Président de la Fédération des Communautés de Communes du
Pays de Verdun,

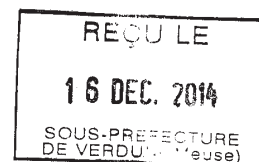
8. LES STATUS DU PAYS DE VERDUN

1

PAYS DE VERDUN

STATUTS

FEDERATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE VERDUN



PREAMBULE :

Le périmètre du PAYS DE VERDUN a été fixé par arrêté préfectoral N°2004-SGAR-488 en date du 23 novembre 2004. Il comprend l'ensemble de l'Arrondissement du Nord Meusien à l'exception du Canton de FRESNES et de la commune de Boulogny.

Les études menées jusqu'à ce jour font apparaître la nécessité de la mise en place de structures juridiques adaptées en vue de coordonner les actions à mener pour améliorer la mise en œuvre de la Charte de Développement du Pays de Verdun et les possibilités de contractualisation, avec les partenaires institutionnels extérieurs, qui en résulteront.

A cet effet, les présents statuts ont pour but la création de la « Fédération des Communautés de Communes du PAYS DE VERDUN », dont les caractéristiques s'établissent comme suit :

- **Nature Juridique** : Association loi 1901.
- **Unicité** : Elle constitue l'unique cadre au sein duquel seront examinés et traités tous les dossiers et projets relatifs au PAYS
- **Pouvoir décisionnel** : Il appartient aux Présidents des Communautés de Communes membres, constitués en « Comité Politique »
- **Principe de subsidiarité** : Les Communautés de Communes membres assurent la Maîtrise d'Ouvrage des projets et de leur plan de financement sur leurs territoires respectifs.
- **Présidence** : Le Président est élu à la majorité absolue au sein du Comité Politique.
- **Souplesse de fonctionnement** : en instaurant la possibilité d'adapter sa structuration interne aux impératifs des divers programmes ou procédures locaux, nationaux ou européens.
- **Spécificité administrative** :
 - avec la création de la « Commission administrative » composée des représentants des services administratifs des Communautés de Communes membres, chargée de l'exécution administrative des décisions politiques du Comité Politique
 - avec la création d'une cellule de Pays placée sous l'autorité du et animée par le Président de la Communauté de Communes de Verdun dans le cadre d'une convention avec l'ensemble des Communautés de Communes du Pays.

JD
JAM

* * *

STATUTS

Article 1^{er} - Dénomination

Est fondée une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application, appelée « Fédération des Communautés de Communes du PAYS de VERDUN » dénommée ci-après « Fédération ».
Sa durée est illimitée.

Article 2 - Buts de la Fédération

Ils s'énoncent comme suit :

- Assurer la cohérence des projets d'aménagement et de développement issus des territoires des Communautés de Communes (CODECOM) membres du PAYS de VERDUN, en leur apportant les soutiens utiles, les CODECOM conservant en toute hypothèse la maîtrise d'ouvrage des projets implantés sur leurs territoires respectifs.
- Représenter le PAYS et faire valoir ses intérêts, dans les relations avec les institutions partenaires, Etat (en son nom propre ou au nom de l'Union Européenne), Région, Département, Organismes publics et socio-économiques.

Article 3 - Composition de la Fédération

Œuvrant en étroite collaboration avec le Conseil de Développement, défini à l'Article 6, la Fédération est composée :

- d'un Comité Politique
- d'un Conseil des Élus
- d'une Commission Administrative
- de structures ad hoc, issues des structures sus énumérées, chaque fois que les textes régissant les programmes d'action l'exigeront ou lorsque le Comité Politique l'aura jugé nécessaire.

Article 4 - Comité Politique

4 – 1 : Rôle et composition

Il fait office de Conseil d'Administration.

Il est composé, pour chaque Communauté de Communes membre du PAYS, de son Président accompagné d'un suppléant. Il détient le pouvoir décisionnel pour l'adoption des propositions d'action à inscrire dans la « Charte du PAYS », et plus largement de la définition des actions à entreprendre au sein du PAYS et des relations qu'elles nécessitent avec les partenaires publics ou privés concernés.

Il fixe les orientations de travail de la Commission Administrative. Il arrête la composition du Conseil de Développement.

4 – 2 : Fonctionnement interne

Le Président de la Fédération est élu à la majorité absolue, ou à la majorité relative au second tour si besoin est, parmi les représentants délégués des Communautés de Communes membres au PAYS. Le Président élu assume ses fonctions jusqu'au prochain renouvellement municipal général.

Deux Vices-Présidents sont élus selon le même principe et la même durée. Ils ont pour rôle de représenter le Président du Pays lorsque celui-ci ne peut se rendre disponible.

Afin que chaque territoire soit représenté lors des réunions et par souci de suivi optimal dans le traitement des dossiers, les suppléants des Présidents des Communautés de Communes membres sont conviés à participer aux réunions.

Le Comité Politique se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président ou sur la demande du quart des membres de la Fédération. Il est rendu compte des séances.

4 – 3 : Prise de décision

Le Comité Politique prend ses décisions à la majorité simple des Présidents de Communautés de Communes membres de la Fédération. Les suppléants peuvent recueillir le pouvoir de vote de leur Président en cas d'absence de ce dernier.

Le vote est établi selon la règle 1 CODECOM représentée = 1 voix. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout dossier de projet soumis au Comité Politique devra avoir été préalablement adopté par une délibération du Conseil de Communauté concerné.

Toutes les dispositions de cet article ne pourront être modifiées qu'après décision du Comité Politique, à la majorité des 2/3 des Présidents de Communautés de Communes membres.

Article 5 - Conseil des Élus

Il fait office d'Assemblée Générale de la Fédération.

Il est composé du Comité Politique et de 3 élus supplémentaires de chaque Communauté de Communes membre du PAYS. Les 3 élus supplémentaires sont désignés par les Communautés de Communes au regard de leurs compétences liées aux orientations stratégiques définies dans la Charte.

Il se réunit une fois par an lors de la Journée de Pays (article 11 - 2) et chaque fois qu'il est convoqué par le Président de la Fédération. Son ordre du jour est établi par le Président de la Fédération. Il est rendu compte des séances.

Il entend les rapports sur la gestion du Comité Politique, sur la situation financière et morale de la Fédération. Il approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour selon la règle 1 CODECOM représentée = 1 voix.

Article 6 - Conseil de Développement

Structure composée des représentants des organismes socio-économiques du Pays de Verdun, le Conseil de Développement a pour vocation consultative l'examen des projets de toute nature s'inscrivant dans les orientations de la charte de Pays.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Comité Politique arrête la liste des membres du Conseil de Développement qui est soumise aux Conseils Communautaires des Communautés de Commune du PAYS dont l'approbation doit être unanime.

Le Conseil de Développement, dont le nombre des membres est fixé à 40, détermine librement sa structure interne et ses modalités de fonctionnement.

Il est saisi pour avis du projet de Charte, ou de ses modifications.

Le Conseil de Développement peut, à tout moment, proposer au Comité Politique les orientations ou actions qu'il estime utiles au PAYS, ou à l'une ou plusieurs des Communautés de Communes le composant.

Il bénéficie pour l'organisation de ses travaux du concours des structures administratives du PAYS, concours dont les modalités sont définies par convention avec le Pays.

Il désigne ses représentants au titre des structures ad hoc, composantes de la Fédération, que certaines procédures ou programmes pourront imposer.

Article 7 - Maîtrise d'Ouvrage des Projets

La Maîtrise d'Ouvrage et l'élaboration des plans de financement des Actions ou Projets à réaliser sur le territoire du PAYS sont assumées par les Communautés de Communes concernées.

Toutes les Communautés de Communes seront signataires des contrats liant leurs territoires respectifs aux autres instances publiques ou privées : Etat (en son nom propre ou au nom de l'Union Européenne), Région, Département, Chambres Consulaires, etc.

Les projets transversaux concernant plusieurs Communautés de Communes feront l'objet de conventions de cohérence entre les Communautés de Communes concernées et pourront comporter délégation de Maîtrise d'Ouvrage. Aucune action ne pourra être imposée à une Communauté de Communes et chaque Communauté de Communes restera libre de ses propres choix.

Tout projet d'un maître d'ouvrage privé ou communal doit être déposé à la Communauté de Communes territorialement compétente qui se chargera de le transmettre après vérification des pièces et avec son avis à l'instance Pays.

Article 8 - Commission Administrative

Composée des représentants des services administratifs des Communautés de Communes du PAYS, elle a pour mission de traduire sous forme administrative les décisions du Comité Politique.

Placée sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Fédération ou de son représentant élu, membre du Comité Politique, la commission administrative définit les procédures administratives liées à chaque projet et action et leur calendrier prévisionnel, ainsi que les conventions éventuelles entre les Communautés de Communes en cas d'actions ou projets transversaux.

Après accord du Comité Politique, le Président de la Fédération pourra faire appel à tout personnel administratif extérieur dont le concours apparaîtra utile à la Commission Administrative.

Les procédures administratives ainsi définies sont mises en œuvre et exécutées par chacune des structures administratives des Communautés de Communes concernées, sous l'autorité de leur exécutif communautaire respectif.

Les concours éventuels entre services administratifs des Communautés de Communes feront l'objet de conventions entre elles.

Article 9 - Siège social

Le siège social de la Fédération est fixé au :

Pays de Verdun
ZA les Marronniers
55100 Charny-sur-Meuse

Toute modification à cette disposition devra recueillir l'accord du Comité Politique.

Chaque réunion des différentes composantes de la Fédération pourra se tenir en tout lieu du PAYS de VERDUN préalablement défini par chacune d'elles après l'accord du Comité Politique en exercice de la Fédération ou de son Président en cas d'urgence.

Article 10 - Organisation financière

Les dépenses de fonctionnement entraînées par la gestion des dossiers ou programmes font l'objet, après validation du Comité Politique, préalable à la dépense, d'une convention fixant les modalités du portage de l'animation et des actions transversales du Pays de Verdun.

Article 11 - Dispositions diverses**11 – 1 : Charte de Pays**

La Charte du Pays de Verdun est révisée au minimum tous les 10 ans. Le projet de Charte sera débattu par l'ensemble des organes composant la Fédération. Il sera validé par le Comité Politique avant approbation par les Conseils Communautaires des Communautés de Communes du Pays.

11 – 2 : Journée de Pays

La Journée de Pays rassemble l'ensemble des organes composant le Pays précisés en article 3. Elle se tient une fois par an en un lieu défini par le Comité Politique.

Le Comité Politique y présente le rapport moral et financier de la Fédération approuvé par le Conseil des Élus. Les orientations de travail pour l'année suivante sont débattues entre tous les acteurs du territoire.

Le Conseil de Développement est convié à titre consultatif à ces travaux.

11 – 3 : Actions spécifiques

Le Pays se réserve la possibilité de mettre en œuvre différents programmes ou études transversaux. Le Comité Politique pourra désigner, en son sein, des vices-présidents chargés de l'animation de ces études et/ou programmes spécifiques.

Les modalités d'application et de nominations seront précisées au règlement intérieur.

Article 12 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Comité Politique. Il fixe les points non prévus par les statuts. Il complète les présents statuts par certaines dispositions temporaires. Il est revu et corrigé en tant que de besoin.

Article 13 - Appartenance et dissolution

Les dispositions des présents statuts seront soumis à l'approbation des Communautés de Communes du Pays de Verdun.

L'appartenance d'une Communauté de Communes à la Fédération est acquise après adoption des statuts de la Fédération par le Conseil Communautaire concerné.

La Fédération pourra être dissoute à la demande des trois quarts au moins des Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres de la Fédération.

* *
*

Association déclarée en Sous-Préfecture de VERDUN

En date du 9 mars 2009

Modification statutaire adoptée par le Comité Politique du Pays de Verdun

En date du 12 novembre 2014

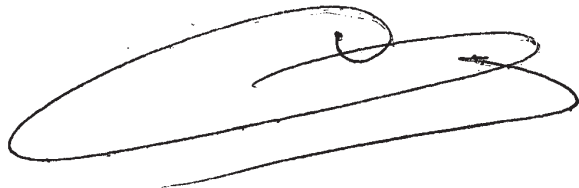
Statuts modifiés déposés à la Sous-Préfecture de VERDUN

En date du 16 décembre 2014

Signature :

Le Président,

Monsieur Julien DIDRY




La 2nde Vice-Président,

Madame Jocelyne ANTOINE MALIK

